

Le journal DES FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

Vol. 08 | ÉTÉ 2020 | 6.00 €

**FORMATION
ET EMPLOI**

Erasmus+
Volontariat
international
en entreprise
Mobilité
internationale
Pôle Emploi



EXCLUSIF

3,5 millions de Français dans le monde

La carte de leur présence
sur la planète

**DOSSIER
PROTECTION
SOCIALE**

Couverture maladie,
assurances
complémentaires,
retraite...

VU D'AILLEURS

Les Français de
l'étranger au temps
de la pandémie

RETOUR DE CRISE

International SOS,
la garantie sécurité



FRANÇAIS
À L'ÉTRANGER
.FR

M 02525 - 8 - F: 6,00 € - RD





CRYSTAL FINANCE

Conseil patrimonial international

Clientèle privée & non-résidente

www.crystal-finance.com

Contactez-nous directement au :



+33 4 67 04 66 36

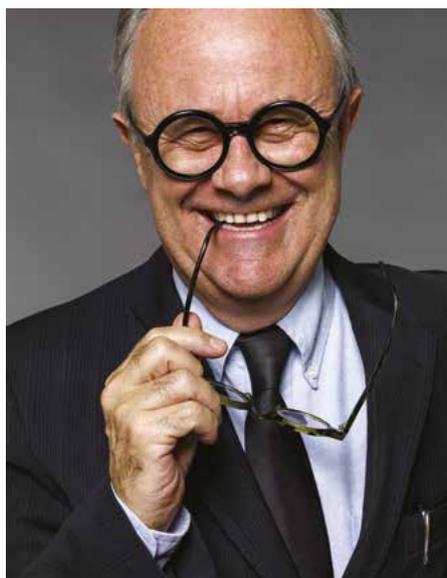
contact@groupe-crystal.com

ÉDITO

Petite planète

La période que nous venons de vivre a fait l'objet de tant de commentaires qu'un peu de distance semble aujourd'hui s'imposer. L'heure n'est certes pas au bilan, l'histoire s'en chargera. Toutefois, cette crise aura d'ores et déjà confirmé la prédominance du commentaire instantané, de la réaction, de l'émotion au détriment de la raison. Peu importe si ce qu'on dit est fondé, l'important est de le faire savoir... À ce titre, les réseaux sociaux – qu'il serait sot d'encenser ou de fustiger par principe – ont

été un incroyable vecteur de cette charge émotionnelle, pour le meilleur et le pire. Avec pour corolaire cette incitation sournoise au «pour ou contre» qui assèche la réflexion, quand la vérité se niche dans la nuance et se révèle parfois dans le temps. Les médias traditionnels d'information continue, contraints par leur nature même à ce flux de communication constant, n'ont pas échappé à ces boucles émotionnelles, privilégiant très largement un regard franco-français là où la pandémie, par définition, s'affranchissait des frontières. Les gestions de la crise sanitaire, essentiellement nationales, ont aussi mis en



© Stéphanie de Bourgies

exerger la difficulté d'agir en commun lorsque surgissent les vents mauvais. On le sait, les enjeux environnementaux incarnent cette autre urgence qui appelle de nouvelles formes de solidarités internationales. Or, l'heure n'est guère à l'optimisme sur ce plan, même si les leçons à tirer sont pourtant à portée de main. Cette réalité d'un monde global, 3,5 millions de nos compatriotes l'incarnent au quotidien. Aux quatre coins de notre petite planète ils ont fait face à des difficultés diverses, dans des conditions par-

fois extrêmes. Ils illustrent la diversité de cet ensemble indéfini que l'on appelle «les Français de l'étranger». Leur seule présence signe la diversité de la culture française, toujours nourrie de celle du vaste monde, eux qui évoquaient un ensemble homogène lorsqu'on les nommait autrefois «les expats». En conclusion, si le monde de demain doit nous apprendre quelque chose, qu'il nous mette en garde contre les généralités et qu'il nous enjoigne à privilégier le temps de la réflexion pour nourrir celui de l'expression.

Jean-Pierre Pont

Retrouvez-nous sur notre site et abonnez-vous à notre newsletter gratuite :
www.francaisaletranger.fr

Le journal
DES FRANÇAIS
À L'ÉTRANGER

Français à l'étranger
est édité par TDME,
18 bis, rue Henri-Barbusse,
75005 Paris.

SAS au capital de 1.000 €.
RCS Paris 798 269 726.

Numéro de commission
paritaire : 0520 | 93671.

Directeur de la publication :
Jean-Pierre Pont
jeanpierrepont@gmail.com
Tél. : 07.71.70.78.54.

Rédacteurs : Pénélope
Bacle, Didier Bras, Frédéric
Laloux, Nathalie Laville,
Bastien Lespert, Nora
Litoussi, Jean-Pierre Pont.

Secrétariat de rédaction :
Didier Bras.

**Direction artistique
et maquette :**
Grand National Studio.

Graphiste web :
Chine Benoît.

Responsable réseaux sociaux :
Prune Pont-Benoît.

Photo de couverture :
© Anton Balazh /
Shutterstock.com
Impression : CEE.

Retrouvez-nous
sur internet :
www.francaisaletranger.fr

 **FRANÇAIS
À L'ÉTRANGER
.FR**



21

© Rumun2



19

© michaeljung



35

© rclassen

06 À la une

3,5 millions de Français à l'étranger

08 Le grand entretien

Catherine Colonna, ambassadrice de France au Royaume-Uni

12 Formation

Zoom sur le Volontariat international en entreprise

14 Emploi

Pôle Emploi : la mobilité internationale continue

16 Activité économique

AGS Mobilitas, la force de la résilience

18 Échanges internationaux

Erasmus+ à l'épreuve du Covid-19

19 Éducation

Coopération éducative avec la Mission laïque

21 Dossier Protection sociale

Coordination internationale, assurances complémentaires, retraite...

33 Retour de crise

International SOS, la garantie sécurité

35 Vu d'ailleurs

Les Français de l'étranger au temps de la pandémie

Dans ce numéro :

Notre carte 2020 des 3,5 millions de Français dans le monde



EXPATRIÉS, RETROUVEZ NOS E-SERVICES RETRAITE



EXPERTS RETRAITE

Des questions sur
la retraite en France ?
Obtenez des réponses
personnalisées



SIMULATEUR RETRAITE

En 3 clics, estimez le
montant de vos futures
retraites françaises en
fonction de différents
âges de départ



CARRIÈRE ET DROITS RETRAITE EN FRANCE

Retrouvez tous vos droits
à retraite



DEMANDE DE RETRAITE EN LIGNE

Simple, rapide
et sécurisée



SUIVI DE MA DEMANDE DE RETRAITE

Suivez l'avancement
de votre demande
de retraite



DATES DE VERSEMENTS

Une fois retraité(e),
consultez la date
de vos prochains
versements
d'allocation retraite



ACTION SOCIALE

Découvrez nos services
d'accompagnement
à tout moment
de la vie, pour vous
et vos proches

sur www.agirc-arrco.fr

ou





À LA UNE

3,5 millions de Français à l'étranger

La Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE) estimait avant la crise sanitaire à 2,5 millions de personnes les Français résidant à l'étranger. Cette estimation se basait sur le nombre d'inscrits au registre consulaire, 1 775 875 Français à l'étranger, d'après le dernier décret de janvier 2020, auquel la DFAE ajoutait un peu moins de 800 000 personnes non-inscrites. Fin mars, le ministre des affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian, a finalement désavoué ce chiffre et a officiellement comptabilisé un million de Français à l'étranger supplémentaires, soit 3,5 millions. Le Quai d'Orsay choisit ainsi, après plusieurs mois de débat, de prendre en compte le nombre présenté par le *Journal des Français à l'étranger* qui s'appuyait sur les estimations de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). Jean-Pierre Pont, directeur de la publication du *Journal des Français à l'étranger*, revient sur ces chiffres.

Fin mars, le ministre des Affaires étrangères Jean-Yves Le Drian a reconnu que le nombre de Français établis à l'étranger s'élevait à 3,5 millions de personnes, comme vous l'avancez depuis des années. Le site diplomatie.gouv.fr continue pourtant d'inscrire sa précédente estimation de 2,5 millions. Pourriez-vous revenir sur l'historique de cette estimation ?

J'ai racheté en juin 1997 le premier

magazine dédié aux Français de l'étranger, créé en 1990. Le ministère des Affaires étrangères annonçait alors une population de 1,6 million de Français résidant hors de nos frontières. À l'époque, la DFAE (Direction des Français à l'étranger et de l'Administration consulaire) publiait des chiffres pays par pays. Les consulats donnaient le nombre d'inscrits et des estimations des non-inscrits, avec l'appui d'un statisticien de l'Insee

(Institut national de la statistique et des études économiques).

La carte des Français dans le monde était alors éditée sous format papier, les premières cartes servant de calendrier. C'était un outil de travail qui permettait d'un côté de visualiser la présence des Français dans le monde et d'un autre d'en observer la croissance. Mais la collecte des informations s'est ensuite compliquée en 2007 avec le départ du statisticien de l'Insee de la DFAE. Nous avons, pour notre part, décidé de continuer d'évaluer par nos propres moyens le nombre de Français dans le monde. À partir de 2013, nous avons d'ailleurs pu de nouveau nous appuyer sur l'Insee pour publier cette évaluation. En complément de l'Insee, l'OCDE dispose également d'une base de données fondées sur les recensements des populations des 35 plus grands pays du monde.

En 2004, le ministère des Affaires étrangères (MAE) dénombrait environ 1,3 millions de Français inscrits, pour un total de 2,2 millions de Français à l'étranger en incluant les non-inscrits. Si nous prenons les chiffres présentés actuellement par la DFAE, la population aurait seulement augmenté de 300 000 personnes entre 2004 et 2020, ce qui est peu vraisemblable. Ces données ne sont donc plus fiables. Ceci est lié au fait que le ministère des Affaires étrangères ne travaille plus avec l'Insee.

Le nombre de Français de l'étranger est ainsi aujourd'hui sous-évalué. Les parlementaires ont été les premiers à nous faire confiance. Le président de la République Emmanuel Macron m'avait également confié, lorsque je me suis entretenu avec lui à Saint-Louis au Sénégal le 3 février 2018, qu'il prenait en compte l'estimation de l'Insee de 2013, comprise entre 3,3 et 3,5 millions, pour estimer le nombre de personnes résidant à l'étranger.

Quels sont les véritables enjeux derrière la reconnaissance officielle de cette estimation de l'Insee ?

La population des Français de l'étranger est plus importante que celle des départements et territoires d'Outre-mer de 2,7 millions de personnes. Or, il existe aujourd'hui une ministre des Outre-mer. Le secrétaire d'État Jean-Baptiste Lemoine, est quant à

lui chargé des Français de l'étranger, mais aussi du tourisme, du commerce extérieur et de la francophonie, soit quatre portefeuilles. Les Français de l'étranger se voient donc seulement accorder la disponibilité d'un quart de secrétariat d'État et de sa petite équipe ! Parmi les différents secrétaires d'État des Français à l'étranger qui se sont succédé, seule l'actuelle vice-présidente du Sénat, Hélène Conway-Mouret, a été ministre à plein temps des Français de l'étranger sous François Hollande. Pour mémoire, à l'époque du président Nicolas Sarkozy, celui-ci avait également un conseiller chargé des Français de l'étranger à ses côtés à l'Élysée. Il faudrait qu'il y ait de nouveau un ministère ou un secrétariat d'État intégralement consacré aux Français de l'étranger.

Au fil des parutions de la carte, avez-vous identifié des tendances démographiques ?

En 2013, 197 000 personnes nées en France ont quitté le pays contre 138 000 en 2006 (source : CCI Paris Île-de-France). La progression annuelle a toujours été entre 3 et 6 %. D'après l'Insee, la communauté de Français établis hors de France connaît une croissance significative depuis le début des années 2000. Les principaux pays accueillant ces Français sont par ordre d'importance le Royaume-Uni, les États-Unis, la Belgique, la Suisse, le Canada, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, Israël et le Maroc.

Il y a aussi la question des inscrits au registre des Français qui a évolué. Si le nombre de Français dans le monde est passé de 2,2 millions en 2004 à 3,5 millions aujourd'hui, ce n'est pas seulement dû à l'augmentation de la population française résidant à l'étranger, mais aussi au fait qu'il y a plus d'inscriptions. Être inscrit permet de faire des démarches administratives (délivrance de passeports ou de cartes

d'identité). Cela donne aussi la possibilité, pour ceux qui sont sujets à des problèmes financiers, d'obtenir des bourses scolaires ou des allocations de solidarité. Dans tous les pays à environnement sensible, les Français ont intérêt à s'inscrire au consulat, aussi bien pour les prestations que

crise sanitaire de 2020, le nombre d'inscriptions sur les registres des Français à l'étranger risque d'ailleurs d'évoluer fortement, en particulier pour les Français résidant hors de l'Union européenne (UE). La population des Français de l'étranger a aussi changé. Beaucoup considèrent toujours

les Français de l'étranger comme uniquement des « expatriés ». Mais les expatriés sont les personnes qui partent généralement hors d'Europe avec un contrat d'une entreprise internationale. Aujourd'hui, ces expatriés sont proportionnellement beaucoup moins nombreux qu'en 1997 quand nous avons commencé à éditer le magazine et ils représentent aujourd'hui moins de 10% de la population.

Quel regard portez-vous sur l'aide accordée aux Français de l'étranger pendant la crise sanitaire liée au coronavirus ?

Jean-Yves Le Drian et le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérald Darmanin, ont annoncé des aides consécutives de 220 millions d'euros. C'est une première pour nos compatriotes. Mais des questions restent en

suspens : aurons-nous des tableaux de bord pour vérifier quand et comment cet argent sera dépensé, consulat par consulat, et pour quels résultats ?

Pensez-vous que la crise va avoir un impact sur la mobilité des Français ?

Oui, je pense qu'après la crise les Français vont chercher la sécurité et donc se focaliser sur l'Europe. Dans l'Union européenne, les Français peuvent circuler librement, transporter leurs droits de chômage, percevoir des retraites de plusieurs pays de l'UE, bénéficier d'une carte européenne d'assurance-maladie, du programme Erasmus+, du réseau Eures de l'emploi... Tout ceci représente des atouts extraordinaires. ♦



▲ Jean-Pierre Pont.

© Stéphane de Bourgies

« JE PENSE QU'APRÈS LA CRISE LES FRANÇAIS VONT CHERCHER LA SÉCURITÉ ET DONC SE FOCALISER SUR L'EUROPE. » JEAN-PIERRE PONT

pour leur sécurité. Les années 2000 ont par ailleurs été marquées par de nombreux événements – le 11-Septembre aux États-Unis, les évacuations de Côte d'Ivoire, du Congo, du Liban ou les attentats de Bruxelles. A chaque fois qu'un événement de ce type s'est produit, il y a eu une augmentation sensible des inscriptions. Avec la



© AlexLMX

LE GRAND ENTRETIEN AVEC CATHERINE COLONNA, AMBASSADRICE DE FRANCE AU ROYAUME-UNI

« *Nous devons accélérer les négociations et surmonter les différences d'approches qui demeurent* »

Catherine Colonna fait le point sur les problématiques rencontrées actuellement par les Français au Royaume-Uni et sur les négociations en cours autour du Brexit.

Pouvez-vous nous préciser les conditions d'entrée et de sortie entre la France et le Royaume-Uni dans les semaines à venir ?

Catherine Colonna : Dans le cadre de la levée progressive du confinement au Royaume-Uni, les autorités britanniques ont décidé de mettre en place une quarantaine de 14 jours pour toute personne qui entrerait au Royaume-Uni à partir du 8 juin, mesure reconductible à l'issue de ces trois semaines. Elle est obligatoire et les exemptions sont très limitées. Certains détails pratiques restent à définir. Par réciprocité, la France a mis en place une quarantaine de 14 jours pour les personnes qui arrivent du Royaume-Uni mais cette quarantaine est volontaire et fait

d'abord appel au sens civique et à l'esprit de responsabilité des voyageurs.

Comment les services de l'ambassade et du consulat ont-ils été impactés par la crise sanitaire ? Tous les services peuvent-ils fonctionner actuellement ?

C.C. : L'ensemble des services de l'ambassade a travaillé, pour l'essentiel, à distance depuis la mise en place du confinement le 17 mars. L'activité a été très soutenue, en particulier pour le consulat général qui a répondu aux très nombreuses demandes (16 000 appels et 22 000 mails) des ressortissants français, préoccupés par le contexte sanitaire et les conditions de circulation, et est intervenu dans des situations



d'urgence. Je salue la mobilisation de tous mais aussi la compréhension de la communauté française qui n'a pas pu bénéficier, pendant le confinement, de l'intégralité des services publics auxquels elle est attachée, du fait de l'impossibilité d'accueillir du public. Depuis le 1^{er} juin, mes équipes reviennent progressivement à l'ambassade dans le respect des règles sanitaires et en



adaptant les horaires de travail pour limiter le nombre d'usagers des transports en commun aux heures de pointe. Les services consulaires reprennent progressivement, à plus grande échelle, plusieurs des démarches qui avaient dû être interrompues durant le confinement, mais ils traitent naturellement en priorité les cas urgents.

Des entreprises ont fait faillite par milliers au Royaume-Uni depuis le début de la crise et des Français au Royaume-Uni ont connu des situations très difficiles. Comment s'est organisée l'aide de l'ambassade envers les personnes vulnérables ?

C.C.: Notre première tâche, au début de la crise, a été d'encourager et aider les Français de passage à regagner la France. Cette mission a été facilitée par le fait que contrairement à d'autres pays les liaisons commerciales entre le Royaume-Uni et la France ont été fortement réduites mais jamais interrompues. Reste bien sûr la question plus lourde et plus durable des conséquences économiques et sociales de cette crise. Le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères a mis en place un plan mondial d'aide aux Français de l'étranger, couvrant l'assistance médicale, l'aide à la scolarité et le soutien social. Au Royaume-Uni, le droit européen s'applique toujours, le système de santé a fait preuve de sa résilience et les autorités ont pris, comme en France, des mesures de protection sociale de grande envergure. Par conséquent, notre action se concentre essentiellement sur la gestion des bourses scolaires et la coopération avec les Organismes locaux d'entraide et de solidarité (OLES), en particulier le dispensaire français.

En parallèle, une aide exceptionnelle a été prévue pour les familles les plus vulnérables. Cette aide a-t-elle commencé à être distribuée ? Que pensez-vous de ce dispositif ?

C.C.: Nous avons en effet la possibilité d'accorder des secours financiers occasionnels à ceux de nos compatriotes dont la crise actuelle a dégradé la situation matérielle et qui ne bénéficieraient d'aucun accès aux prestations sociales britanniques ni d'aucune assistance d'ordre familial, amical ou de la société civile. Nous avons déjà été saisis de demandes en ce sens, que nous examinons. Nous avons également invité les élus consulaires et le

tissu associatif à nous signaler les cas dont ils ont connaissance. Il s'agit nécessairement d'un dispositif d'appoint puisque contrairement à ceux d'autres régions du monde, nos compatriotes au Royaume-Uni ont très majoritairement accès aux mécanismes locaux de solidarité.

**« NOTRE COMMUNAUTÉ
APPORTE UNE
CONTRIBUTION
INESTIMABLE ET
RECONNUE AU
DYNAMISME DE LA
SOCIÉTÉ BRITANNIQUE. »
CATHERINE COLONNA**

L'échéance de fin juin s'approche pour prolonger ou non la période de transition qui court jusqu'à la fin de l'année. Pouvez-vous nous en dire plus sur les discussions à ce sujet ?

C.C.: Les négociations sur la relation future entre l'Union européenne et le Royaume-Uni se poursuivent malgré la crise sanitaire. Jusqu'à présent, le Royaume-Uni a été clair sur ses inten-

tions: il ne souhaite pas d'extension de la période de transition. Si cette position n'évolue pas, celle-ci prendra fin au 31 décembre de cette année, avec ou sans accord commercial. Nous voulons un accord. Le mandat européen est ambitieux. Il propose une relation d'une proximité sans précédent, avec un équilibre entre droits et obligations qui tient compte des liens étroits qui nous unissent sur les plans économique, politique, social, humain, culturel... La crise sanitaire l'a bien montré: nous sommes interdépendants. Nous devons donc construire une relation future avec le Royaume-Uni à la hauteur des enjeux que nous aurons à affronter ensemble. Michel Barnier, qui mène les négociations au nom de l'Union, a indiqué qu'il fallait redoubler d'efforts pour avancer dans les prochaines semaines. Nous lui faisons entière confiance.

De nombreuses questions restent encore en suspens dans plusieurs secteurs (l'industrie pharmaceutique, la finance ou le marché de l'art par exemple), et en matière de réglementations (recrutements, RGPD...). Pouvez-vous nous dire s'il y a eu des avancées dans certains domaines ?

C.C.: En effet, des avancées sont nécessaires dans un grand nombre de

Le journal DES FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

magazine • newsletter 7/7 • réseaux sociaux • emarketing

**Leader sur l'information pour la
mobilité internationale des Français :
actualités et services**

Abonnez-vous à notre
newsletter gratuite : en cadeau,
recevez un numéro gratuit du
Journal des Français à l'étranger



**FRANÇAIS
À L'ÉTRANGER
.FR**





© sylv trobt

secteurs clés pour qu'un accord soit possible. Nous devons avancer sur tous les sujets en parallèle et au même rythme et avec la même ambition – cela est nécessaire pour protéger nos intérêts dans tous les domaines. Si le gouvernement britannique reste sur sa position de ne pas solliciter une extension de la période de transition, les délais seront très serrés. Nous avons bien avancé sur certains sujets mais d'autres, comme la pêche ou la gouvernance, sont plus difficiles. Un accord reste possible, y compris dans des délais très courts. Nous le souhaitons et c'est l'objectif de l'Union. C'est pourquoi nous devons accélérer les négociations et surmonter les différences d'approches qui demeurent. C'est tout l'enjeu des négociations de ces prochaines semaines.

Les parlementaires britanniques ont adopté le 18 mai une loi visant à mettre en place un nouveau système d'immigration à points à compter de janvier 2021. Des discussions sont-elles toujours en cours à ce sujet ? Cette loi ne devrait pas avoir d'impact sur les personnes en *settled status* et *pre-settled status* *, qu'en pensez-vous ?
C.C. : J'ai suivi avec intérêt les débats au Parlement britannique au sujet de ce futur système à points. C'est bien sûr un sujet dont nos autorités s'entretiennent bien qu'il ne fasse pas l'objet de négociations entre Paris et Londres. Cette loi ne doit en effet pas avoir de conséquence pour les personnes qui se trouvent au Royaume-Uni et ont obtenu ou obtiendront un *pre-settled status* ou un *settled*

status. Mais il est clair qu'il sera plus difficile pour les ressortissants européens de venir s'installer au Royaume-Uni après la période de transition.

Quelles sont vos informations concernant les discussions concernant les étudiants qui souhaiteraient venir étudier au Royaume-Uni ?

C.C. : Dans le contexte de crise du Covid-19, les universités s'efforcent d'encourager les étudiants internationaux à maintenir leur projet d'études. Les délais des procédures d'admission pour l'année universitaire 2020-21 ont été étendus afin de laisser plus de temps aux étudiants pour soumettre leur dossier. L'organisme qui regroupe les universités britanniques, Universities UK, a publié le 3 juin les principes devant guider l'organisation des études et réaffirme l'importance de prendre en compte les besoins des étudiants internationaux : il y aura des cours en ligne, des rentrées décalées pour certains établissements, des cursus mixtes (en ligne et en face à face). L'université de Cambridge a annoncé que les cours magistraux auront lieu en ligne pour privilégier les échanges en petit groupes permettant le respect des distances de sécurité. Plus largement, dans le contexte de la sortie du Royaume-Uni de l'UE, nous ne savons pas à ce jour si le Royaume-Uni sera ou non associé au prochain programme de mobilité Erasmus +. Pour l'année 2020-21, les frais et les droits à prêt pour les étudiants qui s'inscrivent dans les universités

britanniques sont actuellement alignés sur ceux des Britanniques. Cette mesure n'est pas garantie au-delà l'année 2020-2021 à ce stade.

Que diriez-vous aux Français actuellement au Royaume-Uni qui s'inquiètent de ce climat d'incertitude ?

C.C. : Demandez votre *settled status* ! C'est l'unique et le meilleur moyen de sécuriser vos droits au Royaume-Uni. Plusieurs milliers de Français en font la demande chaque mois, mais certains hésitent. Il n'y a rien à gagner à attendre et mieux vaut avoir cette démarche, dans l'ensemble assez simple, derrière soi. Le site du consulat général apporte des réponses aux questions que nos compatriotes se posent à ce sujet. Je vous invite à le consulter sans modération.

Selon vos informations, la population des Français au Royaume-Uni a-t-elle beaucoup évolué depuis l'annonce du Brexit ? Depuis la crise sanitaire ?

C.C. : Le seul instrument de mesure dont nous disposons est le registre consulaire. Le nombre de Français non seulement ne baisse pas, mais il augmente, car l'incertitude nourrit le besoin de se rapprocher de son administration. Nous l'observons avec la crise sanitaire comme avec le Brexit. Nous savons cependant que nombre de Français, sans doute entre un tiers et la moitié, ne s'inscrivent pas, ce qui rend approximatif tout chiffre global. En outre, notre communauté n'est jamais figée : des Français partent, d'autres arrivent. Le recensement britannique de l'année prochaine nous fournira des indications intéressantes. Toujours est-il que notre communauté apporte une contribution inestimable et reconnue au dynamisme de la société britannique. ♦

** Les autorités britanniques ont mis en place un statut de résident permanent (settled status) pour les ressortissants européens et les membres de leur famille résidant au Royaume-Uni. Il permet, après la sortie du Royaume-Uni de l'UE, de continuer à travailler, étudier et accéder aux prestations sociales et services du pays dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui. Les ressortissants européens qui résident au Royaume-Uni depuis moins de 5 ans sont éligibles au «pre-settled status» (pré-statut de résident permanent), soumis aux mêmes conditions, en attendant de remplir la condition de résidence*
Source : <https://uk.ambafrance.org>



Pierre-Deschamps
métiers de l'éducation
et de la formation

cdp.mlfmonde.org



CHOISISSEZ LES MÉTIERS DE L'ÉDUCATION POUR CONSTRUIRE L'AVENIR

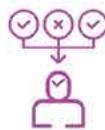
OFFRE DE FORMATION

Des cours et des formations dédiés aux métiers de l'éducation, à distance et en présence.



**DEVENIR
ENSEIGNANT**

À PARTIR DE BAC + 2
(TOUTES FILIÈRES)



**DÉVELOPPER
SES COMPÉTENCES**

À PARTIR DE BAC + 2
(TOUTES FILIÈRES)



**DEVENIR FORMATEUR
RÉFÉRENT PÉDAGOGIQUE**

MINIMUM 7 ANS D'EXPÉRIENCE
DANS L'ENSEIGNEMENT

CENTRE DE
DÉVELOPPEMENT
PROFESSIONNEL

réseau mlfmonde

FORMATION

« Le V.I.E. est vraiment l'outil à mobiliser pour la reprise »

À l'heure de la relance économique, le volontariat international en entreprise (V.I.E.) revient sur le devant de la scène. Entretien avec Michel Bauza, directeur du programme pour Business France.



Comment le dispositif du V.I.E. s'est-il adapté à la crise du Covid-19 ?

M.B. : Nous l'avons traversée avec une priorité : la sécurité des jeunes. Nous avons immédiatement mis en place une cellule de crise avec les ambassades en coopération avec des « correspondants V.I.E. » présents dans chaque poste diplomatique. Ces correspondants suivent la situation des volontaires, les conseillent et interviennent notamment pour autoriser leurs déplacements. Nous avons ainsi pu suivre et gérer les V.I.E. en fonction de l'évolution de la pandémie dans les différents pays. Avant la crise, le télétravail n'était pas autorisé pour les V.I.E. Une de nos premières actions a été d'assouplir cette règle et de généraliser le télétravail pour permettre aux jeunes de rester dans les pays, tout en continuant à travailler pour leur entreprise, même confinés. Pour les jeunes qui ont dû rentrer pour des raisons familiales

ou parce qu'ils étaient dans des pays plus instables ou avec des infrastructures médicales plus fragiles, le télétravail a également été autorisé depuis la France. Nous voyons bien qu'il y a un monde avant et après la crise. Pouvoir être partiellement en télétravail dans le cadre des dispositions de l'entreprise sera désormais la norme pour de nombreuses missions.

Comment avez-vous accompagné les entreprises pendant la crise ?

M.B. : Un important travail a été réalisé auprès des entreprises, pour les contacter, les conseiller et éviter que les missions s'arrêtent brutalement. Concrètement, nous avons mené une grande campagne auprès de nos clients. Sur les deux premiers mois, nous avons eu 1 600 entretiens et rendez-vous pour analyser chaque situation, accompagner les entreprises dans leurs choix. Nous avons obtenu de

bons résultats puisque le taux d'interruption des missions est comparable à celui de l'année dernière. Il n'y a pas eu une explosion des arrêts ou des interruptions liés à la crise. D'après notre enquête réalisée début avril 2020, sur les 10 500 V.I.E. actuellement déployés dans le monde, 88% de ces jeunes sont restés en poste dans leur pays malgré la crise et le confinement.

Je pense que les entrepreneurs ont vraiment considéré que le fait d'avoir un jeune talent formé sur place était un investissement précieux, le temps d'attendre la reprise. Cela montre la résilience du programme. Très rapidement, nous avons par ailleurs proposé aux volontaires de commencer leur mission en France. Malgré le confinement, ces jeunes ont ainsi pu démarrer leur période de formation et d'intégration dans les équipes en attendant de rejoindre physiquement leur pays d'affectation lorsque les conditions le



© Gilles Crampes

▲ Michel Bauza.

permettront. Dès le 1^{er} mai, plusieurs dizaines de jeunes ont été affectés dans des entreprises. Le 1^{er} juin, ils étaient 250 supplémentaires. Ces changements confèrent indéniablement aux V.I.E. une souplesse nouvelle qui donne la possibilité aux entreprises de s'adapter aux besoins et à la réalité de l'activité pendant la crise.

L'enjeu aujourd'hui est-il de trouver de nouvelles entreprises pour recruter les jeunes ?

M.B. : Absolument, l'idée est de positionner le V.I.E. et tous ces jeunes talents au cœur de la stratégie de relance. Je pense que le V.I.E. sera un des piliers du plan de relance du gouvernement, en coordination avec la Team France Export et des chambres de commerce à l'étranger. Les entreprises ne connaissent pas encore assez le V.I.E. Notre travail aujourd'hui est de relayer l'information et d'être très proactif vis-à-vis de ce programme. Nous avons un taux de satisfaction calculé par l'entreprise de sondage Ipsos de 95%. Le taux d'impact pour les missions à caractère commercial est de 68% et un taux d'employabilité de 92% après la mission, ces chiffres confirment le caractère gagnant-gagnant du dispositif. Aujourd'hui, il y a 40 000 jeunes diplômés qui sont prêts à partir, qui ont besoin que les entre-

prises leur proposent des missions. La priorité est pour nous de ne pas rater cette période et de porter un message auprès des entreprises. Elles auront besoin d'agilité et de talent ; le V.I.E. est vraiment un outil auquel il faut penser pour reprendre l'activité, assurer une présence locale, l'animation de ses clients, le suivi des projets, malgré les difficultés de voyage, tout en sécurisant la situation des jeunes qui actuellement n'ont plus trop de perspectives quand il s'agit de partir à l'international.

« LES ENTREPRISES NE CONNAISSENT PAS ENCORE ASSEZ LE V.I.E. » MICHEL BAUZA

ans sur le terrain avec un important volet dédié à la formation. Le volontaire ne va pas apprendre la théorie déjà apprise à l'école, mais plutôt acquérir de la pratique et les *soft skills* indispensables de l'international. De plus, depuis la crise, les emplois en alternance, les stages, les petits jobs à l'étranger se trouvent difficilement. Une des seules possibilités pour aller découvrir le monde reste le V.I.E., sachant que le jeune est sous la responsabilité de l'ambassade de France dans le pays d'accueil : c'est très sécurisé. Le mot d'ordre du programme reste d'actualité pour les entrepreneurs et les jeunes au moment de la reprise : « l'ambition d'aller plus loin ». ♦

Quels sont les avantages du V.I.E. pour les jeunes ?

M.B. : Il leur donne l'opportunité de passer un ou deux



© ImageFlow

LE DISPOSITIF EN DÉTAIL

Le V.I.E. est le prolongement, sous une forme civile, de la coopération du Service national en entreprise. Son histoire débute au milieu des années 60. Il devient le V.I.E. en 2000, ouvert aux femmes et à tout jeune Européen âgé de 18 à 28 ans souhaitant effectuer une mission en volontariat à l'étranger dans une entreprise. En moyenne les inscrits ont entre 23 et 26 ans. La mission en V.I.E. est un service civique à l'international. Le volontaire signe une lettre d'engagement avec Business France. L'agence nationale au service de l'internationalisation de l'économie française sert d'intermédiaire entre les jeunes et l'entreprise. Le V.I.E. est un dispositif qui n'est soumis à aucune taxe ou charge, ni en France, ni à l'étranger. Le volontaire reçoit une indemnité non imposable partout dans le monde. Le V.I.E. peut durer entre six et vingt-quatre mois, il est renouvelable une fois, à l'intérieur de cette période. Pour y participer, il existe un critère : être âgé entre 18 et 28 ans et disposer d'un casier judiciaire vierge. Il faut ensuite créer son CV, avoir effectué sa Journée d'appel à la défense (JDC) et s'inscrire sur www.civiweb.com pour postuler aux missions. Le site précise toutes les formalités d'inscription. Attention, seules les entreprises de droit français sont autorisées à recourir aux V.I.E. Celles dont le siège est situé à l'étranger peuvent cependant s'appuyer sur un partenaire français pour mettre en place une mission afin de promouvoir les produits français. Avant d'agréer les entreprises, Business France vérifie qu'elles sont éligibles et bien organisées, et qu'elles peuvent accueillir et assurer la rémunération de leur(s) volontaires durant toute la durée de l'engagement. Bien que ce dispositif ait concerné majoritairement les grands groupes dans le passé, il se développe de plus en plus auprès des PME et des ETI. Le dispositif V.I.E. est présent dans tous les secteurs et pour l'ensemble des fonctions d'une entreprise, notamment dans le secteur de la finance, de l'industrie pharmaceutique, l'industrie et les technologies de l'information et de la communication.



© Flawpixel.com

PÔLE EMPLOI

La mobilité internationale continue

Florence Dumontier, directrice Europe et Relations internationales, et Nicolas Simon, responsable du département Offre de services internationale, font le point sur les actions de Pôle emploi à l'international dans un contexte de crise de l'emploi lié à la pandémie.

Comment Pôle emploi s'est organisé durant le confinement ?

Florence Dumontier: Nous avons choisi d'adapter nos services à la situation en privilégiant les contacts à distance, aussi bien pour les demandeurs d'emploi que pour les

entreprises. Notre assistance a été renforcée sur le 3949, plateforme accessible aux demandeurs d'emploi et chercheurs d'emploi. Nous avons aussi maintenu les entretiens en visioconférence, notamment pour les inscriptions. Nous avons parfois

joué la carte de la proactivité avec les demandeurs qui n'étaient pas familiarisés avec Internet en les contactant nous-mêmes en amont pour faciliter leurs démarches. Nous avons donc renforcé nos moyens en distanciel, par exemple en mettant aussi en ligne – sur pole-emploi.fr – 150 formations gratuites sur les secteurs professionnels qui recrutent. Nous avons aussi participé, avec le ministère des Affaires étrangères et des ambassades, au rapatriement en mars de 145 stagiaires Erasmus+. Les entreprises travaillant dans les secteurs prioritaires ont pu continuer à embaucher durant cette période grâce à la plateforme <https://mobilisationemploi.gouv.fr> lancée par le gouvernement et portée par Pôle emploi. Désormais, nos agences ouvrant de nouveau leurs portes, nous allons rééquilibrer nos actions distanciel-présenciel dans le cadre du respect des règles sanitaires.

À l'international, comment avez-vous pu vous organiser ?

Nicolas Simon: Nous avons 70 personnes qui travaillent sur la mobilité internationale, 60% d'entre elles ont été immédiatement opérationnelles en télétravail, pour arriver à 80% de nos effectifs en fin de période de confinement. Nous avons pu maintenir le lien avec les demandeurs d'emploi, en particulier parce que notre offre de services dédiée se fait exclusivement en distanciel : entretiens téléphoniques ou par visioconférences, échanges de mails, ateliers délivrés à distance... Notre challenge était de ne pas rompre le lien qui nous unissait avec près de 8 000 demandeurs d'emploi inscrits qui recherchent un emploi à l'étranger. Et nous y sommes parvenus ! La plupart d'entre eux forme toujours le projet d'un départ à l'étranger. Cette période a permis d'affiner leurs projets, de travailler leur niveau de langue, leur connaissance du marché de l'emploi... Le volume d'offres d'emploi est resté important. Si 121 mobilités ont été retardées du fait de la fermeture des frontières (*données au 19 mai 2020*), Eures – le portail des services de l'emploi européen – proposait toujours plus de 2 millions d'offres sur son site durant la crise sanitaire. Nous constatons désormais une reprise à la hausse avec 2 897 213 offres publiées début juin (*le 8 juin, ndlr*). D'ailleurs, nous avons eu quelques belles réussites, comme ce demandeur qui a été embauché à Berlin dans l'hôtellerie ou cet autre qui a trouvé un emploi dans l'informatique en Suède. D'autres encore, au Portugal ou au Royaume-Uni, qui se sont vu proposer par les recruteurs du matériel informatique pour se former sur leur nouveau poste en attendant de pouvoir s'y rendre.

Avez-vous proposé une offre dédiée aux Français rentrés de l'étranger ?

N. S.: Nous avons créé une page dédiée sur notre site pole-emploi.fr/international/mobilite-internationale, pour les Français rentrés de l'étranger en raison de la crise sanitaire. Nous les sensibilisons à des informations spécifiques, par exemple pour les aider à se repositionner sur le marché français, à valoriser leurs compétences en



▲ Florence Dumontier.



▲ Nicolas Simon.

« NOTRE OBJECTIF EST DE POUVOIR SUIVRE JUSQU'À 10 000 DEMANDEURS D'EMPLOI INTÉRESSÉS PAR UNE MOBILITÉ À L'INTERNATIONAL. »
NICOLAS SIMON

interculturalité, leur donner quelques règles de base, des informations sur l'indemnisation et leurs droits... Nous nous sommes aussi concentrés sur les problématiques spécifiques des frontaliers pour continuer à fluidifier à notre niveau leurs franchissements de frontières, aider les travailleurs saisonniers à trouver un poste, notamment dans les secteurs agricoles et touristiques.

Comment appréhendez-vous la reprise ?

F.D. : Nous commençons à voir quelques frémissements. En faisant le point dernièrement avec le Québec, nous avons constaté qu'il y avait chez eux des tensions en matière de recrutement dans les secteurs suivants : sanitaire, transport, agroalimentaire. Les besoins sont toujours là. Même si les volumes seront probablement revus à la baisse, si les conditions seront sans doute différentes avec des quarantaines

possibles, nous constatons que les choses vont redémarrer

En ce qui concerne la mobilité internationale, quelles actions pensez-vous mettre en œuvre ou renforcer dans les mois à venir ?

F. D. : Nous allons poursuivre le travail entamé avant la crise. Nous avons commencé à mettre en place des webinaires permettant d'accéder à des échanges avec des experts de la mobilité. Nous allons chercher à capter davantage les demandeurs d'emploi dès qu'ils s'inscrivent et aussi travailler à l'inverse, en proposant à des publics qui n'y pensent pas forcément des solutions à l'international.

N. S. : Dès la deuxième quinzaine de juin, nos webinaires seront réactivés. Nous allons aussi renforcer notre réseau social Sphère Emploi, dédié à la recherche d'emploi à l'étranger, en créant des événements pour communiquer sur les perspectives d'emploi. Nous serons de nouveau présents sur les salons de l'emploi et les forums, tant en France qu'en Europe. Et nous continuons d'accompagner les entreprises à travers notre partenariat avec Business France. Notre objectif aujourd'hui est de pouvoir suivre jusqu'à 10 000 demandeurs d'emploi intéressés par une mobilité à l'international et d'élargir notre offre de services, en particulier auprès des transfrontaliers en renforçant notre appui auprès des agences locales. ♦

AGS MOBILITAS

La force de la résilience

Après la crise sanitaire, la crise économique. Dans un marché de la mobilité internationale qui promet de se rétrécir et de se tendre, le poids lourd français du déménagement et de la relocation avait déjà initié depuis plusieurs années d'autres relais de croissance comme le développement du secteur de la numérisation et le stockage de documents.

Alain Taieb reconnaît que l'activité d'AGS Mobilitas, le groupe de déménagement qu'il préside avec Cédric Castro, a souffert comme toute l'économie mondiale avec l'apparition du Covid-19. « On a eu une activité très ralentie avec des pays comme l'Afrique du Sud où la fermeture des frontières a été totale, où on ne peut même plus ni entrer ni sortir. Dans d'autres comme la Corée, Taïwan ou le Vietnam, on a pu travailler correctement et arriver à des niveaux corrects. En France, on a tourné à 50%, l'Angleterre à 40% et les Pays-Bas à 70%. »

Présent et actif dans 96 pays, en particulier le Moyen-Orient, l'Europe, l'Afrique et l'Asie, AGS Mobilitas a heureusement les reins solides. Née il y a un demi-siècle, l'entreprise familiale du port de Gennevilliers, près de Paris, est devenue une ETI (entreprise de taille intermédiaire) de 4 500 salariés. « On a une résilience et une résistance plus importante, affirme M. Taieb. Cela nous a permis de tenir peu mieux que d'autres qui sont plus fragiles. Cette crise va secouer tout le monde, mais ceux qui avaient du courage, de l'énergie, de l'organisation et de la réserve se trouveront vraisemblablement renforcés après. »

En lettres d'or

Pour AGS Mobilitas, le pire mois semble avoir été avril 2020, avec une perte de 42% de son chiffre d'affaires mondial. L'horizon semble se dégager depuis puisque le groupe estime ses pertes en juin et juillet à -10%, mais ne prévoit pas un recul de l'international: « On ne veut pas devenir petit et



▲ Alain Taieb.

les conditions sanitaires, les écoles, les enfants... Mais elles n'hésitaient pas pour des mutations à Londres, Paris ou Berlin. Demain, même des mutations sur Paris ou Londres ne passionneront pas les familles. Les cadres partiront plutôt comme célibataires géographiques, pour six mois et plus forcément pendant quatre ans avec conjoint et enfants. »

Papier zéro

Le marché de la mobilité internationale va donc se rétrécir et Alain Taieb prédit une sélection naturelle, que les plus forts vont résister et que l'on va assister nécessairement à des concentrations dans le secteur du déménagement et de la relocation. Pour retrouver de la croissance, AGS Mobilitas avait choisi d'intensifier encore la numérisation et le stockage de documents, activité dans laquelle le groupe s'est lancé il y a déjà une petite

**« ON NE VEUT PAS DEVENIR
PETIT, L'INTERNATIONAL
SERA LÀ, INSCRIT EN
LETTRES D'OR À JAMAIS ! »
ALAIN TAIEB**

rabougrri dans son coin. L'international sera là, inscrit en lettres d'or à jamais. » C'est la manière de le pratiquer qui va vraisemblablement changer : on ne va plus forcément prendre l'avion pour aller voir trois clients et revenir. « Les familles vont être frileuses, pronostique le Français. Avant, quand on leur proposait un poste à Nairobi ou à Casablanca, les cadres et leurs familles regardaient

dizaine d'années. « Le but est d'arriver à un papier zéro dans les décennies à venir. On fait de la digitalisation d'archives classiques pour des banques et les administrations, et de la numérisation patrimoniale de très anciens documents dans des bâtiments où ils sont conservés depuis des décennies, voire des siècles, documents auxquels il faut donner l'accès aux chercheurs et au grand public. » AGS Mobilitas a notamment décroché un contrat pour numériser les millions de documents qui racontent l'histoire des Nations Unies à Genève, depuis la création de la Société des nations au sortir de la Première Guerre mondiale. ♦

Aller plus loin :

www.ags-demenagement.com


CNED

AU SERVICE DE TOUTES LES RÉUSSITES

Par Michel Reverchon-Billot, Directeur général du CNED



Le CNED au service de toutes les réussites depuis 80 ans

Michel Reverchon-Billot est le directeur général du CNED, établissement public qui forme chaque année près de 180 000 enfants et adultes, à la fois sur le champ de la formation initiale et sur celui de la formation continue. Il revient sur les défis que doivent relever demain l'enseignement et la formation à distance.

Lorsque les établissements scolaires ont fermé, des millions de Français ont (re)découvert le CNED grâce à son dispositif « *Ma classe à la maison* », mais pour autant, peu d'entre eux connaissent cette institution, premier opérateur de formation à distance d'Europe ?

Le CNED assure pour le compte de l'État la continuité de la scolarité des élèves ne pouvant se rendre en classe pour diverses raisons : soins médicaux, handicap, activités sportives ou artistiques, itinérance des parents... À cette mission de service public, s'ajoute une autre mission essentielle, celle d'accompagner les jeunes et les adultes dans leurs reprises d'études, leurs préparations de concours ou encore dans leurs parcours de formation professionnelle continue.

Le dispositif *Ma classe à la maison*, actuellement en première ligne, ne représente qu'une version très simplifiée de notre modèle de formation à distance. Nos inscrits bénéficient ainsi de supports pédagogiques en e-learning, de tutorats individualisés, d'activités collaboratives, de classes virtuelles ou encore de forums. Nous créons des environnements adaptés aux profils et aux

objectifs des apprenants et leurs parcours sont personnalisés en fonction des niveaux d'entrée, de leur disponibilité, de leur autonomie, de leur rythme et de leur mode d'apprentissage.

L'image de l'enseignement à distance va-t-elle changer ?

Elle avait déjà changé. J'en veux pour preuve la réforme de la formation professionnelle qui a permis une vraie reconnaissance de la formation à distance. Pôle emploi a également choisi de faciliter largement l'accès à ce mode de formation, qui permet de concilier formation, vie professionnelle et vie personnelle. Le CNED s'inscrit très largement dans ce mouvement de « démocratisation » de l'accès à la formation pour tous.

Quels sont les grands défis de l'enseignement et de la formation à distance dans les années à venir ?

Le défi aujourd'hui, pour le CNED, est de détecter les signaux faibles qui permettent d'identifier le début du décrochage, pour activer immédiatement les leviers d'accompagnement adaptés à chaque situation. La spécificité des publics, la nécessité d'inventer de nouveaux modes d'échanges, plus

flexibles, en s'emparant des opportunités offertes par les évolutions technologiques, voilà les enjeux de demain. L'après-crise doit confirmer cette prise de conscience : les modes d'apprentissage sont multiples et l'on doit ainsi pouvoir se former aussi bien en présence qu'à distance ou en alternant autoformation et accompagnement. La force du CNED est d'être un laboratoire où sont expérimentés de nouveaux usages pédagogiques. Nos dispositifs d'hybridation, où distance et présence se conjuguent, témoignent de notre expertise en ingénierie pédagogique.

Parallèlement, nous travaillons depuis plusieurs mois à la prise en compte de l'intelligence artificielle, mettant en avant l'empreinte mémorielle pour permettre un guidage des élèves de façon automatisée. Enfin, l'innovation se fait aussi au niveau des pratiques de terrain, c'est pourquoi nous envisageons des alliances vers des structures agiles, comme les start-ups, pour proposer des solutions innovantes, par exemple le *mobile-learning*. Structurer l'enseignement et la formation, des domaines qui évoluent au gré des développements technologiques quels que soient les types de distance (géographique, temporelle, culturelle, linguistique...), c'est l'ambition même du CNED. ■

ÉCHANGES INTERNATIONAUX

Erasmus+ à l'épreuve du Covid-19

Déplacements et échanges internationaux ont été stoppés net par la crise sanitaire. Le programme européen Erasmus + s'est adapté avec plus de flexibilité dans la durée des projets, des cours à distance et une prise en charge de frais exceptionnels. Illustration sur les traces d'un étudiant en Norvège et explications de la directrice de l'agence Erasmus+ France / Éducation Formation, qui prévoit une rentrée mixte, entre mobilité physique et virtuelle.



© Stephan Amelink

▲ Laure Coudret-Laut.

« Dès le début de la crise sanitaire, nous avons mis à jour quotidiennement nos sites internet avec des informations et des consignes à destination des participants », témoigne Laure Coudret-Laut, directrice de l'agence Erasmus+ France / Éducation Formation dans un entretien à AEF info. Une FAQ de la Commission européenne est disponible sur le site Génération Erasmus+. « Nous avons toujours gardé le contact avec les établissements porteurs de projets et avec les participants. » Le 1^{er} juin, l'Agence Erasmus+ France / Education Formation a mis en place une cellule pour traiter les demandes des établissements liées au cas de force majeure. Mme Coudret-Laut en précise la nature : « Ce sont des situations exceptionnelles occasionnées par la crise et qui ne seraient pas éligibles en temps normal, comme un retour anticipé, le suivi de cours à distance ou l'annulation des mobilités. » Ces frais peuvent être couverts au titre de la convention signée par chaque participant, mais c'est aux établissements (universités, écoles...) d'initier ces démarches. « Selon la situation du participant, précise Mme Coudret-Laut, et dans le cas d'un billet d'avion particulièrement coûteux par exemple, l'établissement peut choisir de couvrir certaines dépenses aux frais réels, ce qui supposera en contrepartie de conserver les pièces justificatives pour être remboursé. » Toutes les modalités

sont détaillées sur le site Penelope+. Par ailleurs, la durée des projets en cours est allongée pour donner plus de temps aux établissements pour organiser leurs mobilités et rencontres entre partenaires.

De nouvelles expériences de mobilités

Avec la fermeture des frontières, la plupart des mobilités Erasmus+ ont été interrompues ou reportées. Dès le début du confinement, le site du gouvernement français affichait une politique claire dans le cadre des échanges internationaux. Les étudiants en déplacement à l'étranger ont été invités à « prendre les mesures nécessaires pour un retour en France dès que possible ». Certains sont pourtant restés, comme Corentin Guilhermic, étudiant à Bordeaux, en stage à Tromsø, en Norvège, grâce à une bourse allouée par Erasmus+ : « Comme c'est un pays où le coût de la vie est très élevé, ma bourse Erasmus+ est de 500 euros par mois, ce qui me paie le loyer », détaille le Français. Corentin Guilhermic termine cette année son master en sciences de la mer. En Norvège, il travaille pour un laboratoire de l'Université de Tromsø, spécialisé dans l'étude des gisements anciens de gaz. Le Français n'a pas prévu, sauf coup dur, de revenir en France avant la fin

de l'été. « En cas de pépin, Erasmus+ serait plus clément pour continuer à me verser ma bourse en cas de rapatriement, de difficulté ou si j'interromps ma mobilité », pronostique-t-il. Quant à la rentrée de septembre, la Commission européenne a annoncé le 18 mai dernier que les apprenants Erasmus+ pourront participer à des mobilités « hybrides », associant des activités virtuelles avec une mobilité physique à l'étranger dès que la situation sanitaire le permettra. « La pandémie a amené beaucoup d'établissements à expérimenter ce système plus tôt que prévu et à reconnaître ce type de fonctionnement », explique Laure Coudret-Laut. Il s'agira d'avancer à cet automne cette expérimentation de toute façon envisagée dans le prochain programme Erasmus+ 2021-2027. D'ailleurs, l'accès au prochain programme s'organise : les candidatures sont ouvertes pour les « accréditations », un sésame qui permettra aux organismes d'éducation et de formation de tous secteurs d'organiser des mobilités Erasmus+ sur la période 2021-2027. ♦

Aller plus loin :

L'agence Erasmus + France / Education Formation qui gère le programme Erasmus + pour l'éducation et la formation.
<https://agence.erasmusplus.fr>



▲ Corentin Guilhermic en Norvège, près de Tromsø.



Photos © Corentin Guilhermic



© michaeljung

COOPÉRATION ÉDUCATIVE

La Mission laïque française ouvre un centre de développement professionnel à Abidjan

Renforcer l'enseignement français dans le monde passe nécessairement par une formation adaptée des enseignants de plus en plus souvent recrutés localement. Pour répondre à cette demande croissante, la Mission laïque française ouvrira en septembre son Centre de développement professionnel à Abidjan. Pour en parler, Jean-Christophe Deberre, son directeur, et Julie Higounet, chargée de mission.

Qu'est-ce qui a motivé votre décision d'ouvrir ce centre de développement professionnel ?

Jean-Christophe Deberre : Depuis plusieurs années la Mission laïque s'est beaucoup interrogée sur la question de la formation des enseignants. D'abord parce que ses déclinaisons locales obligent à considérer le profil différent des enseignants selon les pays, chacun avec leurs spécificités. Ensuite parce que le nombre de recrutement local est croissant. Ces personnels sont issus d'universités nationales qui connaissent plus ou moins le programme français, qui souvent ont acquis une pratique

pédagogique qui, si elle est efficace, est différente de la nôtre car la pédagogie c'est d'abord une culture. Cette problématique nous a obligé à penser la montée en compétence de ces personnels à partir de leurs propres questionnements. Pour nous, il est essentiel de les rendre acteurs de leur propre formation à partir de ce qu'ils sont et de ce qu'ils ont envie d'être. Il faut les aider à construire leur propre parcours. La Mission laïque fait aussi de la coopération éducative. Et nous nous sommes aperçu qu'en Afrique de l'Ouest et au Maroc (où nous allons également ouvrir un centre à Rabat), beaucoup d'établissements

s'inspirent du programme français sans forcément souhaiter être homologués. Néanmoins, ils veulent que leurs personnels soient formés à partir des savoir-faire français, notamment pour la rigueur de leurs fondamentaux. Historiquement, la MLF a toujours voulu développer cette coopération avec les systèmes étrangers, notamment francophones. Comme la ressource enseignante se fait rare et que les parents sont de plus en plus attentifs à la qualité de la formation des enseignants, nos instances ont souhaité que nous soyons partie prenante de cet énorme effort réalisé pour la formation. D'ailleurs, pour ce projet



▲ Lycée international Jean-Mermoz, Abidjan.

nous devrions être accompagné financièrement par Proparco, filiale de l'agence française de développement, principal opérateur de la coopération française.

Quelles seront vos offres de formation ?

J.-C. D. : Nous souhaitons déjà être attractifs et aller au-delà de la Côte d'Ivoire en faisant venir à Abidjan des stagiaires du Togo, du Bénin et des pays du Sahel. Au Maroc, notre réseau touche plus de 1 000 enseignants. Nous aurons plusieurs offres de formation, articulant des formations initiales et continues, incluant l'ingénierie pédagogique et l'accompagnement éducatif local, en présence ou à distance, sur des périodes variables. Nous construisons ainsi des parcours certifiant et diplômants, et puisque ce sont des dispositifs de coopération, ils seront cofinancés avec l'Agence française de développement (AFD). L'accompagnement de Proparco permettra de prendre en charge financièrement la formation des enseignants pour des établissements ayant des ressources limitées.

Julie Higounet : Nous aurons des contenus complémentaires les uns des autres. Un pôle sera dédié aux notions de plurilinguisme. Des contenus didactiques contextualisés et des éléments propres à l'enseignement en milieu plurilingue seront des axes à privilégier. Il est aussi très important de travailler en lien avec la recherche en neurosciences, sur les sciences cognitives. Nos centres pourront s'adresser aux sortants d'université, afin de les aider à prendre en charge des classes, comme à des enseignants déjà

« LA MLF A TOUJOURS VOULU DÉVELOPPER CETTE COOPÉRATION AVEC LES SYSTÈMES ÉTRANGERS, NOTAMMENT FRANCOPHONES. »

J.-C. DEBERRE

sur le terrain. Nous aurons une branche dédiée à l'ingénierie pédagogique car il faudra aider les professeurs à devenir des accompagnateurs, des référents de cycle. Pour leur permettre de développer au mieux leurs compétences, nous avons prévu des formations sur des temps longs pour que les professeurs sur le terrain mettent au fur et à mesure en pratique leurs nouvelles acquisitions. Cela impliquera un changement réel de pratique pour les personnels, car pour intégrer de nouvelles compétences métier il faut du temps.

À qui s'adresse exactement ce centre de formation ?

J.-C. D. : Nous pensons commencer avec quelque 500 stagiaires sur l'année, près d'un millier au bout de cinq ans. Ces centres sont ouverts aux établissements de la MLF mais également à des établissements non homologués. Nous nous adressons à nos personnels qui pourront se former, mais sans injonction de notre part, qui pourront venir avant ou après leur prise de fonction, ainsi qu'à des étudiants puisque nous avons des formations montées en partenariat avec des universités, par

exemple avec celle de Laval au Canada pour les formations des personnels d'encadrement. Nous insisterons, et cela est nouveau, sur le plurilinguisme, la possibilité de former les personnels d'encadrement qui ne sont pas les « cibles » traditionnelles de l'Éducation nationale puisqu'il s'agit souvent d'établissements privés.

La crise sanitaire actuelle a-t-elle compromis l'ouverture de votre centre ?

J.-C. D. : Non, au contraire, le besoin de formation n'en apparaît que plus fort, car ces établissements ont besoin de professeurs que les parents respectent, estiment. Pendant la crise sanitaire, les parents ont exprimé de façon plus forte leur satisfaction ou leur insatisfaction. Le lien entre l'exigence parentale et la qualité offerte s'est renforcé. En outre, il faut réfléchir au fait qu'un certain nombre de professeurs français ne voudront plus partir à l'étranger. La crise a provoqué un grand stress parmi des personnels expatriés pour lesquels cela a été difficile d'être coupés de leur famille, de vivre le confinement dans un pays étranger. Cela renforce notre conviction : nous devons nous appuyer encore davantage sur les personnels nationaux. Nous avons aussi observé que notre Forum pédagogique a été très sollicité durant cette période. La crise actuelle a renforcé les demandes en formation de nos personnels. Ces derniers se remettent en question, ils capitalisent ce qu'ils vivent à travers cette crise par une relation nouvelle avec leurs élèves. Cela a eu un effet booster très fort sur la nécessité de changer les pratiques.

Votre centre de formation répond-il à la volonté d'Emmanuel Macron de renforcer l'enseignement français à l'étranger ?

J.-C. D. : En partie oui, car les écoles dont le programme est national mais qui envoient leurs personnels se former chez nous pourront à terme trouver un intérêt à demander un dossier d'homologation qui, il faut le dire, impose des contraintes que tous les établissements ne peuvent pas toujours assumer. Cela participe à l'implantation et à l'ancrage de la langue française. Cela permettra aussi de recruter des personnels nationaux mieux formés, ce projet économique est plus viable pour des petites structures. Nous nous inscrivons dans la grande tradition de coopération française avec ces grandes régions du monde. ♦

CLEISS

Comprendre la coordination internationale en matière de sécurité sociale

De l'Algérie à Madagascar, du Cameroun à Andorre en passant par les États-Unis, le Gabon, l'Argentine la Turquie ou l'Uruguay, ainsi que les États de l'Union européenne, de l'Espace économique européen et la Suisse, les accords internationaux de sécurité sociale ont pour objectif de faciliter la libre circulation des assurés à l'étranger. En France, un interlocuteur unique, le Cleiss (Centre de liaisons européennes et internationales de sécurité sociale), aide professionnels et particuliers à s'y retrouver.

Ces accords de sécurité sociale sont des instruments juridiques signés entre deux États. Ils servent à coordonner les législations de sécurité sociale entre la France, par exemple, et son pays partenaire, afin de garantir aux

personnes en situation de mobilité un maximum de droits à protection sociale. Ils s'adressent aux ressortissants qui séjournent ou résident hors de l'État dans lequel elles sont affiliées, ou aux personnes qui partent travailler dans l'État partenaire, ou encore qui ont tra-

vaillé dans les deux États signataires. Ils permettent notamment :

- de lever les clauses de résidence, ou des conditions de stage, pour l'accès aux prestations ;
- de totaliser les droits, notamment en tenant compte des périodes d'activité



TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS : EN EXPATRIATION AUSSI, LA FORMULE SÉDUIT

Bonne nouvelle pour les globe-trotteurs ! Le statut très couru d'auto-entrepreneur fonctionne aussi à l'étranger, à condition de respecter quelques règles particulières. Tout d'abord, deux options sont possibles : la première possibilité est de conserver son auto-entreprise en France et, pour sa couverture maladie, de se rapprocher de l'institution locale dont on dépend ou de la Caisse des Français de l'étranger. La 2^e option, c'est le système de détachement, soumis à plusieurs conditions. Dans ce cas, que l'on soit travailleur indépendant classique, micro-entrepreneur (ex auto-entrepreneur...), la loi ne fait pas de distinction. Pour un détachement au sein de l'Union européenne, de l'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège et de la Suisse, la prestation de service à l'étranger ne doit pas dépasser 24 mois. Autre condition, que votre activité non salariée ait été créée au minimum deux mois avant votre départ (on ne peut pas la créer la veille !). On a ensuite obligation de conserver son établissement en France. Par ailleurs, la mission que vous exercerez en tant que détaché devra être similaire à celle qui est habituellement exercée en France. Pas question de devenir cuisinier si vous étiez inscrit en tant que journaliste indépendant avant votre départ. Pour un détachement hors UE/EEE/Suisse, les conditions et procédures diffèrent selon l'État concerné.

LES DÉMARCHES

Autre nouveauté : jusqu'à l'an dernier, c'est la caisse régionale de Sécurité sociale pour les indépendants qui délivrait, avant le départ, un formulaire d'affiliation (A1) confirmant que l'intéressé n'était pas soumis à la législation de son nouveau pays d'activité. Or, depuis début 2020, la cohorte des travailleurs indépendants a rejoint le régime général de la Sécurité sociale. Du coup, la procédure à l'étranger change : les demandes d'affiliation sont désormais gérées par l'Urssaf Nord-Pas-de-Calais, choisie comme centre unique pour simplifier la gestion de cette procédure. Autant être en règle car face à l'augmentation du nombre d'indépendants « nomades », le contrôle des statuts détachés s'intensifie. Si vous partez hors de l'Union européenne, vérifiez sur le site du Cleiss si votre pays d'accueil fait l'objet de conventions bilatérales. Et si vous décidez de ne pas rentrer en France, il faut alors vous tourner vers les possibilités d'installation en tant qu'indépendant dans votre pays d'accueil, via le portage salarial, par exemple.
En savoir plus : www.cleiss.fr (rubrique « indépendants »)

accomplies dans l'autre État, lors du calcul de la retraite ;
- de bénéficier éventuellement du statut de travailleur détaché, permettant d'exercer temporairement son activité dans l'autre pays, pour le compte de son employeur, tout en restant affilié dans l'État habituel d'emploi.

- de bénéficier des mêmes droits et obligations que les ressortissants du pays dans lequel d'affiliation. C'est ce qu'on appelle le principe d'égalité de traitement ou de non-discrimination.

L'éligibilité aux prestations familiales dépend, elle, du cadre de l'activité professionnelle (expatriation, détachement), du pays d'activité (État de l'UE/EEE/Suisse, État lié à la France par une convention bilatérale

de sécurité sociale, ou État hors accord), et du lieu de résidence des enfants.

Champ territorial des accords

Outre les règlements européens qui lient les États de l'UE/EEE et la Suisse, la France est partenaire d'une quarantaine d'États et territoires avec lesquels elle a signé une convention bilatérale

de sécurité sociale : l'Algérie, Andorre, l'Argentine, le Bénin, la Bosnie-Herzégovine, le Brésil, le Cameroun, le Canada, le Cap-Vert, le Chili, le Congo, la Corée, la Côte d'Ivoire, les États-Unis, le Gabon, Guernesey, l'Inde, Israël, le Japon, Jersey, le Kosovo, la Macédoine du Nord, Madagascar, le Mali, le Maroc, la Mauritanie, Monaco, le Monténégro, le Niger, la Nouvelle Calédonie, les Philippines, la Polynésie française, le Québec, Saint-Martin, St-Pierre-et-Miquelon, le Sénégal, la Serbie, le Togo, la Tunisie, la Turquie et l'Uruguay.

Ces conventions n'ont pas vocation à harmoniser les systèmes locaux de sécurité sociale, elles ne contiennent pas les mêmes dispositions et sont plus ou moins complètes. Par ail-

leurs, aucune d'entre elles ne couvre le risque chômage. Les règlements européens couvrent quant à eux toutes les branches de la sécurité sociale et sont applicables à tous les ressortissants, y compris d'États tiers, sauf dans les relations entre les États membres de l'UE et l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse, ainsi que le Danemark et le Royaume-Uni. ♦

LE CLEISS OCCUPE UNE PLACE ORIGINALE ET UNIQUE DANS LA SÉCURITÉ SOCIALE DU FAIT DE SA VOCATION INTERNATIONALE.

LE CLEISS, UN GUICHET UNIQUE EN FRANCE

Placé sous la double tutelle du ministre chargé de la sécurité sociale et du ministre chargé du budget, Depuis 1959, cet organisme public est au service de la mobilité internationale et de la sécurité sociale. La mission principale du Cleiss est d'informer les assurés (retraités, travailleurs, étudiants, inactifs) et employeurs sur la continuité de leurs droits en matière de protection sociale lorsqu'ils sont en situation de mobilité internationale : chômage, maladie, retraite, invalidité, prestations familiales.

Financé essentiellement par les régimes français de sécurité sociale, le Cleiss occupe une place originale et unique dans la sécurité sociale du fait de sa vocation internationale. Il assure le rôle d'organisme de liaison entre les organismes français et les institutions étrangères de sécurité sociale pour l'application des accords internationaux de sécurité sociale. Le Cleiss assiste les organismes de sécurité sociale, français ou étrangers, les assurés et employeurs

dans l'instruction des dossiers. Il peut être amené à renseigner sur les procédures prévues sur les différents accords internationaux et à communiquer des interprétations de textes ou de circulaires émanant de ses autorités de tutelle

Position originale

Il traite des cas d'exemption ou de maintien exceptionnel au régime de sécurité sociale français. Le rôle de relais qu'il joue entre les organismes de base et le ministère confère au Cleiss une position originale dans la structure de la sécurité sociale française.

Par le biais de son site Internet, il renseigne caisses françaises, employeurs et assurés en diffusant une information complète et actualisée sur la dimension internationale de la sécurité sociale, notamment sur les législations sociales des États avec lesquels la France est liée par un accord de sécurité sociale. Inversement, il informe les institutions étrangères du contenu de la législation française et de son évolution.

Plus d'information : www.cleiss.fr

FRANÇAIS DE L'UE

Le sésame pour voyager en toute tranquillité

La Carte européenne d'assurance-maladie vous permet de bénéficier d'une prise en charge pour les soins de santé nécessaires survenus à l'occasion de séjours temporaires dans l'Union européenne, en Norvège, au Liechtenstein, en Islande ou en Suisse.

Plus de 200 millions d'Européens possèdent une carte européenne d'assurance-maladie, soit environ 40 % de la population. La carte est valable quelle que soit la nature du séjour (vacances, déplacement professionnel, séjours linguistiques, etc.) ou la qualité du titulaire de la carte (travailleur, pensionné, chômeur, étudiant, etc.). Délivrée gratuitement, la CEAM est individuelle et nominative : chaque personne de la famille doit avoir sa propre carte, même les enfants. Les cartes délivrées par la France sont valables deux ans. Si la carte ne peut pas être délivrée avant votre départ (car demandée trop tardivement), un certificat provisoire de remplacement (CPR) valable trois mois vous sera remis. Sont concernés tous les ressortissants de l'Union européenne ou de la Norvège, de l'Islande, du Liechtenstein ou de la Suisse ; ou d'un État tiers (dans ce dernier cas, ces dispositions ne sont pas applicables pour un séjour au Danemark, en Norvège, en Islande, au Liechtenstein ou en Suisse). Attention ! Si vous changez de pays de résidence habituelle, c'est-à-dire si vous vous expatriez pour de bon, vous devez utiliser le formulaire S1, et non la Carte européenne d'assurance maladie, pour vous inscrire afin de bénéficier de soins médicaux dans votre nouveau pays de résidence.

Une application pour smartphone CEAM fournit des informations sur la carte, sur les numéros d'appel d'urgence, les traitements et les coûts couverts, la procédure à suivre pour obtenir un remboursement et le service à contacter en cas de perte de la carte. Vous trouverez également des informations supplémentaires sur la procédure à suivre pour faire une demande de CEAM en ligne et sur les hôpitaux et les médecins qui acceptent cette carte. L'application est disponible en 25 langues, avec la possibilité de passer d'une langue à l'autre, mais ne remplace pas la carte.



**LA CEAM DOIT ÊTRE
DEMANDÉE AUPRÈS
DE LA CAISSE DONT
VOUS RELEVEZ POUR
L'ASSURANCE-MALADIE.**

À quoi sert-elle ?

Elle garantit un accès direct au système de santé public dans le pays de séjour, sans démarche préalable auprès de l'institution locale. Les prestations sont servies sur présentation de la carte dans les mêmes conditions (modalités, tarifs) que pour les assurés du pays de séjour. Avec ce document, vous pouvez prétendre aux prestations pour des soins médicalement nécessaires pendant votre séjour. Vous n'êtes donc pas contraint de rejoindre, avant la fin prévue de votre séjour, votre État de résidence habituel pour y recevoir le traitement nécessaire. La CEAM couvre également les maladies chroniques ou préexistantes ainsi que la grossesse et l'accouchement, si le but du séjour

à l'étranger n'est pas de bénéficier de soins. En effet, la CEAM n'est pas valable si vous partez dans le but de vous faire soigner. Il s'agirait là de soins communément qualifiés de « programmés ». Elle ne se substitue pas à une assurance voyage privée (sauvetage, rapatriement). Si vous n'avez pas demandé le remboursement de vos frais médicaux lors de votre séjour, vous pouvez présenter les factures et les justificatifs de paiement à votre caisse d'affiliation à votre retour en France. En pratique, présentez votre CEAM ou le certificat provisoire de remplacement au prestataire de soins que vous consultez dans le pays de séjour. La CEAM doit être demandée auprès de la caisse dont vous relevez pour l'assurance-maladie. Si vous êtes affilié au régime général, la demande peut se faire par internet via votre compte ameli, par téléphone au 36 46 depuis la France ou au +33 811 70 3646 depuis l'étranger, par l'application mobile Ameli pour iOS ou Android ou sur place dans votre caisse primaire. Si vous êtes étudiant, adressez-vous à votre mutuelle étudiante, ou à votre caisse de rattachement. ♦



CRYSTAL MOBILITY

Une assurance sur mesure pour la mobilité internationale

Vous avez choisi de vivre, travailler ou passer votre retraite à l'étranger par esprit d'aventure ou pour améliorer votre niveau de vie ? Que vous partiez seul ou en famille, Crystal Mobility vous propose des solutions santé et prévoyance au plus près de vos préoccupations, pour que la protection sociale ne soit pas un frein à l'expatriation.



Cystal Mobility vous aide à sélectionner le niveau de couverture et de remboursement le mieux adapté à vos besoins et habitudes en fonction de votre pays d'expatriation et en prenant en considération le coût local de la santé. Votre attente ne sera pas la même selon que vous habitiez à Caracas ou à Tokyo, qu'il s'agisse d'assurer votre petit dernier parti quelques mois à l'autre bout du monde ou votre famille avec qui vous vivez depuis vingt ans au Maroc... Crystal Mobility propose des contrats d'assurance santé et prévoyance adaptés à la diversité des situations de mobilité internationale. L'offre s'étend de la simple prise en charge d'une hospitalisation (accidentelle ou toutes causes), au package complet incluant la médecine courante (consultations, radios, analyses...), l'optique, le dentaire et la maternité. Du collaborateur en mission en passant par l'indépendant, sans oublier le jeune, le senior ou la personne sans activité, Crystal Mobility offre plusieurs

formules au choix pour répondre aux différents besoins et vous oriente en toute objectivité : une équipe de spécialistes est à votre disposition pour vous assurer que le choix de la couverture répondra à vos besoins et pourra évoluer dans le temps avec un changement de statut, de pays ou de votre situation familiale. S'assurer pour sa santé est un réflexe, mais nous oublions trop souvent l'imprévu et de s'assurer pour protéger sa famille en cas de décès, prévoir une indemnité pour compenser une interruption temporaire d'activité ou faire face à une invalidité. Il est donc indispensable de se couvrir pour maintenir le niveau de vie de sa famille en cas d'incapacité à poursuivre son activité professionnelle et compléter l'absence ou les insuffisances de garanties prévues par son employeur.

Quel niveau de couverture ?

Concernant les contrats collectifs, une entreprise, une association ou un groupe de plus de cinq salariés a besoin

d'un conseil sur mesure pour optimiser la couverture sociale de ses collaborateurs. À partir des informations recueillies sur le statut des employés, leur pays de départ, la durée de leur mission, leur situation familiale, leurs pays de déplacement et les retours dans leur pays, Crystal Mobility détermine avec vous le niveau de couverture le plus pertinent et en adéquation avec le budget alloué. Concernant les contrats individuels et parce qu'un jeune Français qui démarre son entreprise en Afrique n'a pas les mêmes besoins ni les mêmes envies qu'un senior installé en Asie du Sud-Est, Crystal Mobility apporte un conseil personnalisé ainsi qu'un accompagnement adapté aux besoins des clients dans leur mobilité géographique.

En tant qu'indépendant, Crystal Mobility propose à ses clients des solutions correspondant à leur situation de manière objective, sans coût supplémentaire et ajuste leur contrat en permanence pour dimensionner au mieux le niveau de couverture et l'impact financier. Toute personne de 18 à 75 ans et ses ayants droit peut bénéficier de l'offre Crystal Mobility. Les couvertures santé peuvent être complétées par un rapatriement sanitaire dans le monde entier et une responsabilité civile vie privée quel que soit le pays d'expatriation. Crystal Mobility propose des solutions offrant un espace personnel en ligne dédié et sécurisé, la possibilité d'envoyer des factures dématérialisées, des soins en France jusqu'à six mois par an, un service de téléconsultation médicale gratuit avec des généralistes et des spécialistes inscrits au Conseil national de l'ordre des médecins disponibles 7j/7 par internet ou par téléphone. ♦

Contacts

www.crystal-mobility.com

relation@crystal-mobility.com

Tél. : 01.42.56.16.41.

MALAKOFF MÉDÉRIC HUMANIS

Le nouveau leader de la protection sociale

Le 1^{er} janvier 2019, Malakoff Médéric et Humanis s'unissaient pour devenir un seul et même acteur paritaire et mutualiste de la protection sociale. Partenaire de toutes les entreprises, petites et grandes, en France comme à l'étranger, dans tous les secteurs d'activité, il contribue à leur performance et au bien-être de leurs salariés à travers les services innovants associés à ses contrats.



© iadko

Gâce à son expertise à l'international, c'est le seul groupe à proposer aux futurs expatriés une couverture globale « à la française » (retraite, santé et prévoyance), en complément des garanties de la Caisse des Français de l'étranger (CFE). Malakoff Médéric Humanis, c'est aussi la couverture sociale pour les entreprises et particuliers en Outre-mer, pour les salariés en France d'une entité étrangère ou personnel des ambassades et des représentations diplomatiques étrangères en France. Il propose à ses assurés « Travel Eye », un portail d'information et une application sur smartphone destinés aux voyageurs et aux expatriés. Ce service permet de géolocaliser rapidement les prestataires médicaux homologués de son réseau et fournit en temps réel des informations essentielles sur un pays donné, telles que des renseignements pratiques (démarches administratives, moyens de transport...), des alertes concernant la

santé et la sécurité, les adresses locales essentielles, « panic button » et numéros d'urgence locaux... Le groupe affiche 426 000 entreprises clientes en assurance de personnes, 10 millions de personnes assurées en santé et en prévoyance et compte également 600 000 entreprises clientes en retraite complémentaire. Ses offres sont donc aussi adaptées aux besoins et aux objectifs de ses clients à l'étranger. Elles incluent assistance rapatriement : rapatriement sanitaire, retour des bénéficiaires, tiers payant hospitalier, recherche de praticiens et d'hôpitaux référencés, soutien psychologique et post-traumatique, service d'aide aux formalités d'obsèques, protection juridique, envoi de médicaments à l'étranger, assurance bagage et assurance responsabilité civile (optionnelle dans certaines formules).

Centre d'appel dédié

Son offre « Mobilité » permet de couvrir les collaborateurs expatriés ou en mis-

sion et les salariés des filiales étrangères des multinationales. Malakoff Médéric Humanis propose à ses assurés des outils sur internet pour leur faciliter la vie. Avec l'espace client retraite, les employeurs de salariés expatriés suivent leurs dossiers individuels de retraite complémentaire, déclarent les modifications de salaire ou les mouvements de personnel ou saisissent les bordereaux déclaratifs. Pour faciliter les démarches en santé et prévoyance, l'espace client entreprise permet lui de télécharger les attestations, affilier ses collaborateurs en ligne, ou encore consulter ses appels de cotisations ou visualiser sa population d'expatriés...

Le groupe dispose d'une qualité de gestion reconnue avec un réseau mondial de prestataires médicaux homologués, alliant excellence médicale et maîtrise des coûts de santé, un centre d'appel dédié et des conseillers multilingues pour la gestion des demandes liées aux contrats santé et prévoyance de ses clients et un gestionnaire dédié en retraite complémentaire. Cette information n'est pas inutile puisqu'une étude, menée par Malakoff Médéric Humanis, montrait l'an dernier que l'assurance santé n'était pas une priorité pour les expatriés français. Ainsi, 20% des expatriés interrogés déclaraient ne pas disposer de complémentaire santé, un chiffre en augmentation depuis cinq ans. Par ailleurs, toujours selon l'enquête, un expatrié sur deux déclare que l'accès aux soins est plus facile à l'étranger qu'en France. A contrario, les deux tiers estiment que le fonctionnement et la qualité des hôpitaux publics sont meilleurs en France qu'à l'étranger. Et plus de la moitié (54%) affirment que le coût des soins à l'étranger est supérieur à celui de la France. ♦

Aller plus loin :

www.malakoffhumanis.com



▲ Frédéric Roullier.

© S. Bellot pour l'Agirc-Airco

AGIRC-ARRCO

Le Net, outil indispensable de la retraite des expatriés

Comment gérer sa retraite à distance et en quelques clics ? Cette question centrale pour les expatriés a pris une dimension générale en France du fait du confinement mis en place début mars. Frédéric Roullier, directeur de cabinet de l'Agirc-Arrco, recense pour nous l'ensemble des moyens offerts en ligne pour tout savoir de sa retraite française, à tout âge, en tout lieu.

Comment l'Agirc-Arrco a-t-elle pu garder le lien avec ses assurés pendant la crise de la Covid-19 ?

Frédéric Roullier : L'Agirc-Arrco, à la demande des partenaires sociaux, s'est mobilisée, comme l'ensemble des institutions dotées d'une mission d'intérêt général, pour assurer la continuité de ses services. Les entreprises, y compris à l'expatriation, frappées par des difficultés de trésorerie, ont eu la possibilité de reporter les paiements des cotisations en s'adressant à leur caisse d'adhésion et les majorations de retard de paiement n'ont pas été appliquées en la circonstance ; les expatriés qui, à titre individuel, continuent à cotiser en France dans le cadre d'un forfait, ont pu demander à leur caisse un réajustement, de façon à alléger leur cotisation retraite. Quant aux 13 millions de retraités Agirc-Arrco, ils ont été notre priorité pour recevoir en temps et en heure leur virement, sur le territoire et hors frontière. Pour les plus fragiles également, y compris parmi les salariés, des solutions immédiates concrètes ont été mises en place en action sociale. Quels que soient les profils de nos clients, nous avons tout mis en place pour qu'ils soient accompagnés, et tous nos dispositifs ont été suivis de près par nos instances, réunies à distance, à rythme hebdomadaire.

Avez-vous mis en place, ou renforcé, des dispositifs spécifiques ?

F. R. : Nous nous sommes appuyés sur l'existant et nous avons adapté immédiatement nos services, de concert avec les groupes de protection sociale qui sont en relation de proximité avec nos clients, entreprises, salariés, retraités. Pour mieux informer et orienter, nous avons renforcé notre service des « Experts-Retraite », un service en ligne ouvert à tous, très utile pour les expatriés qui sont régis par des règles particulières et dont les démarches sont de fait plus complexes.

Présents sur Facebook, Twitter ou notre site, nos experts, avec le télétravail, ont été présents en ligne pour des réponses personnalisées sur les problématiques de retraite, à tout âge. Au cours de cette crise, ce service en ligne a été très sollicité sur la question des démarches rendues impossibles du fait de la fermeture des administrations et des difficultés d'acheminement des courriers. L'allègement en urgence des procédures, qu'il s'agisse des délais pour les attestations de vie des expatriés ou des pièces justificatives pour les demandes de retraite ou de réversion, a permis de payer les prestations dans nos délais et sans interruption. Par ailleurs, nous avons fait « pivoter » nos dis-

**« NOUS AVONS UNE DÉMARCHÉ CONJOINTE AVEC NOS COLLÈGUES DE LA CNAV POUR SIMPLIFIER LES DÉMARCHES. »
FRÉDÉRIC ROULLIER**

positifs modélisés d'action sociale afin de répondre à l'urgence pour les personnes isolées par le confinement. Notre action sociale repose sur nos réseaux partout en France. Immédiatement, dès l'annonce officielle du confinement, nous les avons tournés vers l'assistance aux courses aux plus de 75 ans et des appels de convivialité ont été lancés par nos centres de prévention vers les plus fragiles, soit près de 1 200 bénéficiaires par semaine ; mal connue des expatriés, notre action sociale peut pourtant rassurer certains d'entre eux vis-à-vis de leurs aînés restés sur notre territoire, et les aider, au travers de notre service en ligne Orizea, à trouver à distance des solutions en cas de possible perte d'autonomie de leurs parents. Pour venir en aide aussi aux actifs, y compris

les plus jeunes, fragilisés par la crise, les partenaires sociaux ont décidé de dégager une enveloppe de 200 millions d'euros : une aide ponctuelle, d'un montant pouvant aller jusqu'à 1 500 euros, est versée par son institution Agirc-Arrco, après examen rapide, en cas d'absence brutale de revenus du fait de la crise sanitaire, y compris à un expatrié dès lors qu'il a un compte de retraite Agirc-Arrco.

C'est une tendance générale de votre organisme, cette recherche permanente de solutions, non ?

F. R. : Absolument. Notre objectif reste, de longue date, de simplifier le plus possible les démarches, en particulier pour des formalités et preuves demandées par de multiples organismes et pour lesquelles nous défendons le « Dites-le nous une fois ! ». Nous savons que c'est un facteur majeur de maintien de la confiance dans notre système de retraite. À l'Agirc-Arrco, nous avons une longue histoire d'unification et de simplification de la retraite complémentaire, portée par des accords négociés au fil des ans entre les partenaires sociaux (les organisations d'employeurs et de salariés). Ce savoir-faire, nous l'apportons dans de nombreux chantiers que nous menons avec l'Etat et nos partenaires publics. Nous avons une démarche conjointe avec nos collègues de l'Assurance retraite (la Cnav) pour simplifier les démarches de nos clients qui sont en quasi-totalité affiliés concomitamment à nos deux structures, en retraite de base d'une part, complémentaire d'autre part. La crise sanitaire a bien sûr accentué l'exigence de simplification et d'immédiateté du service à distance.

Quels sont les sujets spécifiques pour les expatriés ?

F. R. : Pour avoir travaillé au sein du groupe Malakoff Humanis, spécialisé sur la protection sociale des expatriés, je sais



© DRF

LES EXPERTS RETRAITE AGIRC-ARRCO

Les « Experts Retraite » sont accessibles sur <https://lesexpertsretraite.agirc-arrco.fr/>, sur Facebook et Twitter, ainsi que sur l'application mobile Smart' Retraite. Treize Experts Agirc-Arrco, spécialistes des réglementations retraite en France, répondent et orientent sous 48h. Chaque mois, jusqu'à 800 questions sont traitées et classées par rubrique, une barre de recherche et une solution de FAQ intelligente permet à l'utilisateur de rechercher parmi les réponses déjà existantes un contenu similaire à sa question.

LE PARCOURS EXPATRIÉ

Les régimes obligatoires français ont construit ensemble un outil expert dédié aux expatriés intitulé le parcours expatriation via Info Retraite ; grâce à cet outil interactif, selon son profil (type de contrat local ou détaché) selon son pays d'expatriation, des informations sont produites et rassemblées dans une brochure personnelle : https://parcours.info-retraite.fr/retraite_expatriation

LES ENTRETIENS DÉDIÉS AUX EXPATRIÉS EIRE

L'institution Malakoff Humanis International Agirc-Arrco gère la retraite complémentaire Agirc-Arrco plus particulièrement dédiée aux salariés en expatriation dans le cadre de leur emploi dans une entreprise ou à titre individuel. Les conseillers MHInternational Agirc-Arrco sont joignables depuis la France par téléphone au 39 83 (prix d'un appel local depuis un poste fixe) ou depuis l'étranger au n°Cristal 09 74 75 39 83 (non surtaxé) et peuvent organiser sur demande des EIRE (Entretiens Individuels Retraite Expatrié) pour tous les profils. L'accompagnement social éventuellement nécessaire pour un salarié expatrié est accessible depuis la métropole au 39 96 et depuis l'étranger au n°Cristal 09 74 75 39 96 ou par mail (accompagnement_social_entreprise@malakoffhumanis.com) ; les expatriés affiliés à titre individuel à cette institution ont un numéro dédié à la gestion de leur compte (+33 (0)1 44 89 56 00) ; mobilite.individuelle@malakoffhumanis.com.

à quel point il est compliqué pour eux de s'y retrouver, loin du territoire. En ouvrant gratuitement son compte retraite en ligne sur notre site www.agirc-arrco.fr, un expatrié peut retrouver l'ensemble de son historique de carrière accomplie en France et tous ses droits retraite correspondant ; il peut bien sûr trouver quelle institution Agirc-Arrco lui est rattachée et la joindre ; il peut faire plusieurs simulations de sa retraite future sur la base de ses droits actuels avec M@rel et nous travaillons pour qu'il puisse accéder à un rendez-vous en distanciel avec un conseiller *in vivo*. Cette démarche peut être accomplie à tout âge, dès la première année suivant une première cotisation aux régimes de retraite français et nous serions bien sûr ravis de pouvoir dialoguer avec de très jeunes cotisants !

Que diriez-vous à un salarié choisissant l'expatriation ?

F. R. : La retraite à la française est très protectrice. Il faut rappeler aux Français expatriés, y compris aux plus jeunes sur le départ, qu'ils peuvent avoir un intérêt, selon le pays de départ, à conserver cette couverture pendant leur absence en expatriation pour éviter les déconvenues au moment de la retraite, mais aussi être conseillé pour soi ou ses proches restés en France. Nous savons aussi que des expatriés peuvent « oublier » qu'ils ont des droits enregistrés au cours de leur carrière, lors d'un job en France, avant de partir à l'étranger : or, des points de retraite Agirc-Arrco sont inscrits dès le premier euro de cotisation et sont conservés en sécurité dans notre Data Center parmi 55 millions de comptes retraite individuels. De même, des expatriés peuvent s'inquiéter de la façon dont leur conjoint survivant, parfois étranger, pourra faire valoir ses droits à réversion. Or, notre réglementation prévoit une réversion pour le conjoint survivant non remarié (bien sûr exportable comme la retraite) à partir d'un certain âge, voire à tout moment s'il y a des enfants à charge, et sans condition de ressources. En tout état de cause, les expatriés qui ont cotisé à l'Agirc-Arrco ont des besoins spécifiques d'accompagnement par nos conseillers.

Les certificats de vie ont été difficiles à obtenir pour les retraités expatriés durant les périodes de confinement...

F. R. : Oui, nous savons que dans la plupart des pays confinés, il a été (même encore aujourd'hui dans certains pays) difficile d'obtenir les attestations de l'adminis-

tration nécessaires aux certificats de vie, indispensables pour le maintien du versement des pensions. Depuis cette année, nous avons considérablement simplifié les opérations en mutualisant les contrôles annuels avec les autres organismes de retraite. Cela a permis, dès le début de la crise, d'interrompre tous les contrôles et d'assouplir les délais de réponse pour l'ensemble des retraites françaises. Car chacun reçoit souvent des retraites de 2 à 3, voire plus, régimes français différents, d'où l'importance de cette mutualisation entre organismes pour un dialogue unique. L'idéal serait de ne rien avoir à demander aux quelque 1,6 million de retraités résidant à l'étranger en étant informés directement par l'administration étrangère en charge de l'enregistrement des décès : ces dispositifs se mettent en place progressivement en Europe.

« LES EXPATRIÉS QUI ONT COTISÉ À L'AGIRC- ARRCO ONT DES BESOINS SPÉCIFIQUES D'ACCOMPAGNEMENT PAR NOS CONSEILLERS. »

FRÉDÉRIC ROULLIER

Vous deviez organiser en juin des rencontres d'information pour les assurés qui souhaitent s'informer sur leurs droits à la retraite. Comment se déroulent-elles ?

F. R. : Les partenaires sociaux nous demandent d'aller au-devant de nos concitoyens sur le territoire au plus près : aussi, nous organisons régulièrement, depuis deux ans, des « Rendez-vous Retraite » sur une semaine dédiée à l'information personnalisée. En octobre dernier, près de 25 000 personnes ont bénéficié, en une semaine, d'entretiens en face à face avec des conseillers retraite de l'Agirc-Arrco et de l'Assurance Retraite. Du fait des mesures de précaution sanitaire encore en vigueur, nous avons modifié la réédition prévue en juin en lançant des « Rendez-vous de la retraite en ligne » : du 22 au 26 juin, nous avons prévu environ 12 000 entretiens en distanciel sur rendez-vous pris sur notre site. Je pense que cette opération « portes ouvertes », que nous avons organisé pour la première fois de cette manière, à distance, est parfaitement adaptée à la situation des expatriés. ♦



INVESTISSEMENT

Les bons plans pour préparer sa retraite à l'étranger

Une mobilité internationale peut avoir des conséquences sur le niveau de votre future pension. Quand on vit à l'étranger, l'épargne-retraite est une préoccupation plus prégnante que lorsqu'on fait toute sa carrière en France : souvent, les cotisations n'auront pas suffi à s'assurer une pension suffisante. Il n'y a pas d'autre option : il faut an-ti-ci-per ! Immobilier, produits financiers... Tour d'horizon.

Les expatriés et non-résidents français ont généralement une capacité d'épargne importante grâce à leurs revenus plus élevés et un coût de la vie inférieur à celui de la France. C'est pourquoi ils sont nombreux à effectuer des placements financiers. En la matière, plus vous investissez tôt, plus vos placements auront le temps de fructifier. Il est beaucoup plus intéressant de commencer à épargner tôt, dès 30 ans par exemple, petit à petit, régulièrement, plutôt que d'attendre d'avoir une grosse somme à placer. Parmi les produits disponibles sur le marché, le PERP (Placement d'épargne retraite populaire)

s'adresse à tous les contribuables français et leur permet de bénéficier d'un revenu complémentaire versé sous forme de rente au moment de leur retraite. Une partie des cotisations pourra être déduite du revenu imposable, permettant ainsi d'obtenir une réduction d'impôts intéressante. Le Perco (Plan d'épargne retraite collective) est lui uniquement disponible en entreprise et fonctionne selon le même principe que le PERP. Nombreux sont les expatriés qui choisissent aussi de placer leur argent dans une assurance-vie. Les avantages sont nombreux : ils ne sont pas soumis aux prélèvements sociaux (CSG, CRDS), ils

pourront bénéficier d'une liquidité supérieure et d'un rendement plus important qu'avec un livret d'épargne et ils accèdent librement à leur épargne. Autres avantages, les conditions d'ouverture sont très simples et le plafond est illimité. À destination des travailleurs non-salariés (TNS) ainsi que des professions libérales, le contrat « Madelin » a lui pour principal objectif de permettre au signataire de se constituer, grâce à des versements déductibles de son bénéfice imposable, une pension de retraite, des compléments de garanties de prévoyance personnelle et de bénéficier d'une baisse d'imposition sur le revenu.



© kan_ghana

Peu connu encore, l'« article 83 »

C'est un contrat d'assurance-vie collectif souscrit par l'employeur pour le compte de ses salariés. Le qualificatif « 83 » fait référence à l'article du Code général des impôts qui régit sa fiscalité. C'est un contrat à cotisations définies dont le niveau de la rente à la sortie n'est pas fixé à l'avance. Pour l'améliorer, le salarié peut effectuer, à son initiative, des versements complémentaires. Ces produits d'épargne retraite ont pour but de générer des revenus complémentaires à la retraite. En échange d'avantages fiscaux (déductibilité des primes versées, fiscalité particulière de sortie...), l'argent investi dans ces produits comme le PERP est bloqué jusqu'à l'âge de la retraite. Durant la phase d'épargne, le contrat n'est donc pas rachetable et l'adhérent ne peut pas retirer tout ou partie des fonds investis. Toutefois, dans certains cas, un déblocage anticipé peut être autorisé.

Vient ensuite le livret A, le compte épargne toujours privilégié par les non-résidents pour sa simplicité d'utilisation et la possibilité de verser et retirer librement son argent. Certes, le taux de rémunération est tombé à 0,5% par an mais il n'y a aucun frais de gestion. Les intérêts sont exonérés de prélèvements sociaux et d'impôts sur le revenu. Enfin, pour ceux que tentent les marchés, pour vendre et acheter des actions en bourse, il est préférable de disposer d'un compte auprès d'un intermédiaire financier, soit un compte-titre, soit un plan d'épargne en actions (à condition de ne pas être expatrié dans un Etat ou territoire non coopératif). Selon les experts, investir en

bourse est intéressant pour épargner durant une longue période d'expatriation, cinq années minimum.

Immobilier : rentabilité au rendez-vous

La pierre est aussi perçue aujourd'hui comme une solution pour préparer sa retraite. Grâce à une rentabilité attrayante, des taux bas et une demande locative élevée, investir dans l'immobilier locatif en France est même le choix principal des expatriés quand vient la question de placer son argent, ne serait-ce qu'en prévision de leur retour. La distance, le décalage horaire ou la méconnaissance du marché peuvent compliquer la prise de décision, mais avec la digitalisation du secteur, investir depuis son pays d'expatriation devient de plus en plus facile. Certes, le neuf a beaucoup d'atouts mais investir dans l'ancien a des intérêts encore plus marqués car dans la plupart des grandes agglomérations françaises, il existe peu de foncier disponible aujourd'hui. Les grandes métropoles (Paris, Lyon, Bordeaux...) attirent de nombreux investisseurs grâce à leur dynamisme, leur croissance et leur

rentabilité. L'un des avantages de l'ancien est qu'on peut trouver de bonnes affaires comme des biens à rénover. On a souvent intérêt à passer par une société civile de placement immobilier (SCPI) qui peut aider à la constitution d'un fonds de départ. Cette solution autorise une grande accessibilité et la souplesse d'un investissement en parts : le ticket d'entrée est de moins de 10 000 euros et il est possible d'ajuster son montant aux objectifs (investissement, cession, transmission). Et pas besoin d'être un as de la défiscalisation pour s'y retrouver !

Défiscaliser grâce à la loi Pinel

Autre option, ce dispositif permet de réduire considérablement vos impôts en investissant dans un bien neuf. La condition, si vous êtes éligible, est de le louer pendant six ans minimum. Ensuite, l'économie d'impôts obtenue dépendra de la durée de mise en location de votre bien (six, neuf ou douze ans). Non seulement vous devenez propriétaire d'un bien mais aussi vous percevez des revenus locatifs. Autre avantage : vous pouvez louer votre appartement à vos proches (enfants ou parents) dès lors où ils ne font pas partie de votre foyer fiscal. Pour les investissements réalisés à compter du 1^{er} janvier 2019, les contribuables résidant en France au jour de l'investissement (quelle que soit leur nationalité) conservent la réduction d'impôt pour les périodes au titre desquelles ils sont non-résidents français (qu'il s'agisse d'investissements en direct ou via une SCI). Pour optimiser son investissement, il existe d'autres solutions pertinentes sur le plan fiscal, comme la location meublée non professionnelle (LMNP). Ce statut permet de toucher des loyers non imposables et peut rapporter jusqu'à 4,5 à 5% par an. Afin de bénéficier du statut LMNP, le bien doit être meublé. Les revenus générés par la location ne doivent pas dépasser 23 000 euros par an, ou 50% des revenus globaux du propriétaire. ♦

EXPATRIÉS, ENDETTEZ-VOUS !

On n'a jamais emprunté si peu cher, à moins de 1% dans certains cas, c'est moins que l'inflation. Cela va forcément s'arrêter un jour ou l'autre, il faut donc en profiter. Même si les taux pour les expatriés sont légèrement plus élevés que ceux proposés aux résidents français (un non-résident représente plus de risque pour la banque de ne pas se voir rembourser), il est aujourd'hui possible d'emprunter à des taux moyens de 1,26 % sur 20 ans. L'immobilier est un placement de long terme et les Français le préfèrent souvent aux produits épargne-retraite, ne serait-ce que parce qu'il permet de percevoir des loyers avant même d'avoir cessé son activité professionnelle ! N'oubliez pas que les intérêts d'emprunt sont le plus souvent déductibles des revenus, alors n'hésitez pas à vous engager sur 20 ou 25 ans. Et plus la durée du prêt est longue, plus les mensualités seront faibles. Une bonne anticipation est donc essentielle. Le nombre de transactions annuelles en France a d'ailleurs explosé. Le million de mutations a été dépassé en 2019, selon les données des notaires de France.

PATRIMOINE

Crystal Finance, le partenaire retraite

Il est aujourd'hui impératif de se construire à titre individuel un revenu complémentaire régulier et sécurisé pour sa retraite afin de compenser la baisse de pouvoir d'achat à cette période de la vie. Préparer sa retraite peut revêtir des formes très variées.



© Yakobchuk Vacheslav

Sécialiste du conseil patrimonial international auprès des Français expatriés et d'investisseurs internationaux, Crystal Finance accompagne ses clients dans la réalisation de bilans retraite capables de prendre en compte des carrières internationales. Ses conseillers peuvent également se charger de la liquidation des pensions de retraite auprès de différents régimes français et étrangers; vous pourrez également profiter de nos solutions d'investissement et de prévoyance afin de compléter vos revenus estimés pour la retraite.

La première option est de choisir un placement financier pour épargner en vue de sa retraite. Optez si possible pour des produits multi-devises permettant d'adapter le niveau de risque à la durée d'investissement prévue.

- L'assurance-vie est un mode de détention indirect d'une partie plus ou moins importante de son patrimoine. Ce contrat est destiné à procurer un capital

en mettant des fonds à la disposition d'une compagnie d'assurances afin de les récupérer plus tard ou d'en faire profiter un bénéficiaire désigné en cas de décès.

- Ensuite, les ETFs (*Exchange Trading Funds*), proposés depuis 2015 par Crystal Finance, permettent aux investisseurs d'obtenir une exposition à un marché ou à un secteur d'activité. Ils offrent également la possibilité d'élargir leur univers de placement tout en trouvant des réponses adaptées à leurs besoins de diversification, notamment pour bien préparer leur retraite.

- Le plan d'épargne en actions (PEA) peut être souscrit auprès d'un établissement bancaire, d'une société de gestion de portefeuille ou d'une société d'assurances. Son ouverture est réservée aux résidents fiscaux français mais il peut être conservé en cas de départ à l'étranger. Cette option est intéressante lorsque la création du PEA est réalisée en France avant votre départ à l'étranger, afin de pouvoir en profiter à votre retour.

La pierre, une valeur sûre

Face à une complexification des dispositifs fiscaux, l'immobilier est une valeur refuge. En tant qu'expatrié, certains investissements immobiliers vous permettent de préparer confortablement votre retraite.

Il est possible d'acheter des parts de SCPI (ou pierre-papier) en direct en contractant un crédit. Les parts de SCPI de rendement sont des supports de placement à long terme et doivent être acquises dans une optique de diversification de votre patrimoine. D'un point de vue fiscal, l'opération est attrayante car les intérêts du crédit sont déductibles des revenus fonciers de l'associé détenteur des parts de SCPI acquises grâce au crédit.

Investir en nue-propriété revient à acheter un bien dont l'usufruit est confié à un bailleur social pendant une durée préétablie pouvant aller de 15 à 20 ans. En contrepartie, l'acquéreur bénéficie d'une décote entre 25 à 40% du prix de la pleine-propriété en fonction de la durée du démembrement. Les avantages d'un investissement en nue-propriété pour un expatrié sont l'exonération de tout paiement de travaux éventuel pendant la durée du démembrement; l'investisseur n'est responsable d'aucun frais, d'aucun impôt ni taxe pendant cette durée en contrepartie de la non perception des loyers.

Enfin, la Location meublée non professionnelle (LMNP) est assimilable à une sorte d'auto-entreprise. Vous avez, par le biais de ce type d'investissement, la possibilité de déduire de vos revenus locatifs l'amortissement de votre bien immobilier sur vingt ans et de vos meubles sur une période de sept ans.

Ainsi, faire fructifier son patrimoine afin de pouvoir en profiter aux moments clés de sa vie semble être une de premières préoccupations qu'un investisseur doit avoir. Il paraît donc primordial de se rapprocher d'un professionnel de la gestion de patrimoine pour éviter au plus possible les mauvais choix. ♦

LÉGISLATION RETRAITE

Quelle situation pour un résident européen ?

Nombreux sont les retraités européens qui choisissent de s'expatrier, soit pour revenir dans leur pays d'origine, soit pour bénéficier d'une meilleure qualité de vie. En tant que citoyen, il est possible de toucher sa retraite à l'étranger, mais il y a des démarches à effectuer et des règles fiscales différentes suivant les pays. Explications.



montant ainsi obtenu en fonction des seules périodes accomplies sous la législation qu'elle applique (pension « européenne » ou « communautaire »).

Ouverture de droit

Après comparaison de ces deux montants, le plus avantageux vous est servi. Le calcul de vos retraites en France et dans les autres États sera fait simultanément si :

- les conditions pour ouvrir droit à une retraite sont remplies dans chacun des pays ;
- vous n'avez pas souhaité différer votre demande dans l'un des États où vous avez des droits à retraite.

En cas d'ouverture de droit ou de demandes différées, vos droits seront ré-examinés lorsque vous demanderez et aurez droit à votre retraite dans le ou les autres États en fonction de votre situation et des nouvelles périodes éventuellement validées par les autres pays n'ayant pas encore versé leur retraite. Le montant de la retraite versé par le régime français peut se trouver augmenté du fait de ces éléments et de la législation qui sera en vigueur à la date de chaque nouveau droit à retraite. Informez-vous au préalable auprès de vos différentes caisses de retraite ou auprès du Cleiss (Centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale) : www.cleiss.fr ♦

C'est une période clé dans l'existence, autant s'y préparer le plus tôt possible. Les règlements européens prévoient une coordination en matière de retraite dès lors que les personnes sont ou ont été soumises à la législation de sécurité sociale d'au moins deux États. Vous pouvez en bénéficier si :

- vous avez travaillé en France et dans un ou plusieurs États de la zone d'application des règlements (pays de l'Union européenne, Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse) ;

- vous êtes ressortissant d'un de ces États ou ressortissant d'un pays tiers dans les relations entre les membres de l'UE, à l'exception du Danemark et du Royaume-Uni.

Chaque régime auprès duquel vous avez cotisé, en France et dans un autre pays, verse une pension dont le montant est déterminé après un double calcul :

- en fonction de sa seule législation ; il s'agit de la « pension nationale »
- en totalisant l'ensemble des périodes accomplies sous la législation de tout Etat membre puis en proratisant le

INDISPENSABLE CERTIFICAT DE VIE

Pour vous verser votre retraite, chaque caisse doit avoir l'assurance que vous êtes toujours en vie. Cette formalité doit être renouvelée chaque année, pour chaque caisse. En pratique, depuis octobre dernier, l'Assurance retraite centralise cette procédure. Celle-ci peut se faire par voie électronique, à condition d'adhérer au service correspondant. Vous êtes prévenu par e-mail du moment

où vous devez envoyer un certificat de vie, ou justificatif d'existence. Un service en ligne vous permet de télécharger ce document. Celui-ci doit être rempli par les autorités locales (souvent la mairie de votre lieu de résidence), puis scanné et renvoyé dans les trois mois par voie électronique à l'Assurance retraite, via votre espace personnel. Vous pouvez également effectuer cette formalité par voie postale. Attention : si vos caisses de

retraite ne reçoivent pas chaque année ce document, le versement de votre pension est interrompu. Des conventions sont en voie d'être mises en œuvre avec certains pays européens (Allemagne, Luxembourg, Belgique, Espagne, Danemark...) pour la transmission des données personnelles de sécurité sociale. A terme, les retraités résidents de ces pays n'auront plus à fournir de certificat de vie.
Aller plus loin : www.cleiss.fr



© Gaudilab

RETOUR DE CRISE

International SOS, la garantie sécurité

Le docteur Pascal Rey-Herme est l'un des deux cofondateurs d'International SOS. Cette société française d'assistance médicale et de sécurité fête cette année ses trente-cinq ans et œuvre aux côtés des entreprises à travers le monde entier. Il nous parle ici d'International SOS à l'aune de cette crise sanitaire qui aura marqué le monde.

Vous êtes aujourd'hui leader mondial dans le secteur de la maîtrise des risques de santé et de sécurité. Quelles sont les raisons de ce succès ?

Je me méfie du mot succès, il faut rester humble, modeste. Si nous sommes parvenus jusqu'ici, c'est d'abord parce que nous avons défini dès le départ quelle était notre audience, à savoir les entreprises. Plus tard, nous avons étendu notre action aux organisations internationales puis aux gouvernements. Depuis trente-cinq ans, nous n'avons pas essayé d'aller vers d'autres

publics ni de passer à une offre directe aux particuliers. À quoi leur servons-nous ? Les entreprises ont la responsabilité de leurs employés, et nous, nous les aidons à assurer cette responsabilité. Nous les conseillons non seulement dans le secteur de la santé, mais aussi dans celui de la sécurité maintenant. Nous avons réussi car, me semble-t-il, nous sommes parvenus à faire fonctionner ensemble quelque 12 000 collaborateurs dans 90 pays. Ces personnels sont bien implantés, ils connaissent le terrain, ils vivent avec

nos clients. Et ils réussissent à mettre en œuvre leurs compétences et leurs spécialités professionnelles tout en respectant les impératifs du business de ces entreprises.

Travaillez-vous aussi pour des gouvernements ?

Les gouvernements ont des responsabilités régaliennes qui ne peuvent pas passer au privé. Je suis persuadé que l'on doit utiliser au maximum les entreprises privées pour faire beaucoup de choses. Nous aidons à la mise en œuvre des décisions prises par les gouvernements. Ainsi, nous avons travaillé pour le gouvernement français qui nous a demandé, dans le cadre d'un accord avec la cellule de crise du ministère des Affaires étrangères, d'intervenir au début de l'épidémie. Nous avons ainsi affrété trois avions charter pour évacuer des Français et des Européens de Wuhan (*lire aussi encadré p 34.*). Il est important de noter que chaque vol a permis d'envoyer du matériel et des équipements médicaux en direction de la Chine, raison pour laquelle nous avons utilisé un A380 pour chaque mission. Cela nous a permis



▲ Dr. Pascal Rey-Herme.

de rapatrier vers la France environ 250 Français et Européens par rotation, dans de bonnes conditions sanitaires. Indépendamment de ces charters, nous avons également organisé le transport des Européens, qui avaient débarqué à Istres, vers Bruxelles. Nous avons aussi transporté vers Paris les citoyens français qui avaient été évacués de Wuhan vers la Grande-Bretagne. Enfin, plus récemment, nous avons été sollicités par deux de nos clients pour organiser le rapatriement de 380 employés d'Angola et de 220 autres Français d'Arabie saoudite. Nous avons aussi été sollicités par le Département d'État américain (le ministère des Affaires étrangères américain) à la suite de la décision du gouvernement péruvien de fermer ses frontières le 17 mars. En coordination, nous avons organisé le rapatriement de 81 citoyens américains de Lima vers les États-Unis le 24 mars dernier. Parmi ces 81 personnes, des employés d'entreprises américaines notamment dans le secteur de l'énergie et des infrastructures, mais également des étudiants d'universités américaines ainsi que des employés d'ONG.

Comment les crises vous impactent-elles ?

Lorsque nous avons commencé, nous avons été frappé par une crise économique forte en 1986. La plupart des pays dans lesquels nous étions implantés ont connu une récession. Nous avons dû nous adapter. Ont suivi d'autres crises, en particulier celles

liées au SRAS, H1N1, Ebola, puis maintenant celle du Covid-19... Par exemple, avec le SRAS, de nombreux pays avaient fermé leurs frontières. Nous avions dû faire preuve d'inventivité pour continuer à transporter nos malades : nos équipes avaient conçu des civières avec une bulle plastique et de la ventilation, un bricolage adapté aujourd'hui par les équipes médicale du monde entier qui continuent de s'en servir. Chaque crise est l'occasion de nous montrer créatif, de trouver des solutions. Autre exemple, le tsunami en 2004 qui a bousculé les entreprises. Elles ont changé d'attitude par rapport à leurs salariés. Elles se sont senties responsables de leurs salariés, même lors-

qu'ils étaient en vacances. Ce devoir de protection se développe de plus en plus, pour des raisons légales ou financières.

Quels sont vos objectifs dans les années à venir ?

Nous avons de nouveaux moyens à notre disposition. Depuis des années, nous utilisons au mieux la digitalisation. Nous avons créé *Travel Tracker* pour localiser à tout moment les employés de nos clients. Quand il y a une crise, ils ont une vue immédiate de tous leurs employés qui sont dans cette zone. Grâce à la digitalisation, il est possible de faire passer énormément d'infos, d'avoir en permanence accès aux moyens des entreprises. Nous allons poursuivre dans cette voie et continuer à démultiplier nos capacités. Par exemple, là, nous travaillons sur la façon d'aider les entreprises à gérer l'après-Covid, car cela ne va pas s'arrêter du jour au lendemain, même s'il y a un vaccin. Il faudra vérifier que les populations sont protégées, savoir qui peut aller où en fonction de son degré de protection, quelles sont les conditions de santé pour aller dans tel pays... Des règles sanitaires vont réapparaître pour passer les frontières. Les compagnies aériennes vont prendre des mesures plus strictes, pour les entreprises ce sont des complications. Plus les pays sont émergents, plus les entreprises sont en première ligne pour aider leurs employés. Pour une entreprise, la problématique est double : assurer la continuité du business et en même temps assurer son devoir de protection vis-à-vis de ses employés. ♦

EN PREMIÈRE LIGNE POUR LE RAPATRIEMENT DES FRANÇAIS

Dans le cadre de son plan de soutien des Français de l'étranger le Quai d'Orsay annonçait le 30 avril dernier une solution d'évacuation sanitaire avec le concours d'International SOS. Arnaud Vaissé, président-directeur général d'International SOS, revenait lors d'un webinaire organisé le 13 mai par CCI France International sur cette évacuation organisée par son groupe. « Le ministère des Affaires étrangères nous a demandé de mettre en place trois avions-ambulances qui sont aujourd'hui opérationnels. Le premier est un gros porteur qui est au Portugal, les deux autres sont des avions-ambulances se trouvant l'un à Bordeaux (pour couvrir l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique) et l'autre en Floride (pour couvrir les Amériques) afin de ramener les malades du Covid-19 dans des conditions d'isolation parfaite pour éviter les contaminations », déclarait-il. International SOS, qui dispose d'une clinique à Wuhan dirigée par le docteur Philippe Klein, avait déjà accompagné, au début de la pandémie, l'Union européenne et le ministère français des Affaires étrangères pour rapatrier les citoyens français et européens bloqués à Wuhan. « C'est à travers plusieurs vols très compliqués que nous avons rapatrié entre 500 et 600 personnes en France et à Bruxelles », expliquait Arnaud Vaissé. Au cours de ce webinaire, Arnaud Vaissé a précisé par ailleurs qu'International SOS était en outre très présent au côté d'autres organisations internationales : « Nous travaillons également pour un grand nombre d'organisations internationales notamment pour l'ONU mais aussi pour l'armée américaine dont nous gérons la santé à travers le monde en dehors des États-Unis. » P. B.
Contact : www.internationalsos.com

LES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER AU TEMPS DE LA PANDÉMIE

Depuis l'Italie ou l'Espagne, les États-Unis ou la Chine, ils ont vécu le confinement, les restrictions diverses, les inquiétudes du temps présent et les incertitudes de l'avenir. Nous les avons interrogés durant cette crise. Ils nous ont livré des fragments de leur quotidien, de leur environnement professionnel et personnel. En creux, leurs propos soulignent aussi les particularités culturelles qui ont influencé les gestions locales de cette pandémie. Ces témoignages rappellent aussi que l'humanité partage les mêmes doutes et les mêmes espérances lorsque la tempête fait rage.





▲ Alexandre Bézardin. © DR

ITALIE

Le temps suspendu

Particulièrement touché par la pandémie, le pays est longtemps resté à l'arrêt. De Brescia à Milan, un Français témoigne.

Dès le début de la crise sanitaire, Alexandre Bézardin a renoncé à effectuer, tous les jours en train, les 90 kilomètres qui séparent Brescia, où il vit, de Milan, où il travaille, comme les autorités l'exigeaient: « *La plupart des trains ont été annulés. Et cela risquait de me créer des problèmes dans mes déplacements. Comme en France, on était obligés d'avoir une auto-certification, un document à télécharger sur le site ministère de l'Intérieur, qui permettait de justifier notre déplacement. Le risque, c'était de prendre une amende.* » Milan est la capitale économique de l'Italie mais aussi la région la plus industrialisée d'Europe. Le

« COMME EN FRANCE, ON ÉTAIT OBLIGÉS D'AVOIR UNE AUTO-CERTIFICATION. »
ALEXANDRE BÉZARDIN

Nord dicte le développement industriel de toute la péninsule. Toute l'activité économique et sociale s'est retrouvée réduite à son minimum dans l'ensemble de la province de Lombardie, où vivent quelque 12 000 Français. « *Seules les pharmacies, les magasins d'alimentation et les tabacs sont restés ouverts, tout le reste était fer-*

mé, se souvient M. Bézardin. C'était comme un couvre-feu, vous ne pouviez pas aller au restaurant, prendre un verre avec un ami dans un bar. »

À Brescia, les élégantes places du centre, d'ordinaire si vivantes, sont devenues désertes et silencieuses. Avant la crise déjà, l'économie italienne résistait difficilement aux soubresauts politiques, résiliente malgré les difficultés. Le taux de croissance était atone mais avec un taux de chômage qui continuait à diminuer, bien que toujours potentiellement élevé pour les jeunes et dans le Sud. Conseiller consulaire de la circonscription de Milan, Alexandre Bézardin vit à Brescia avec son épouse, italienne, et leurs deux enfants de 9 et 11 ans. Dès le début de la pandémie, le Français a diffusé tous les jours sur son site internet un bulletin d'information reprenant les consignes des autorités et répondant aussi aux nombreuses questions de ses compatriotes, inquiets de la situation.

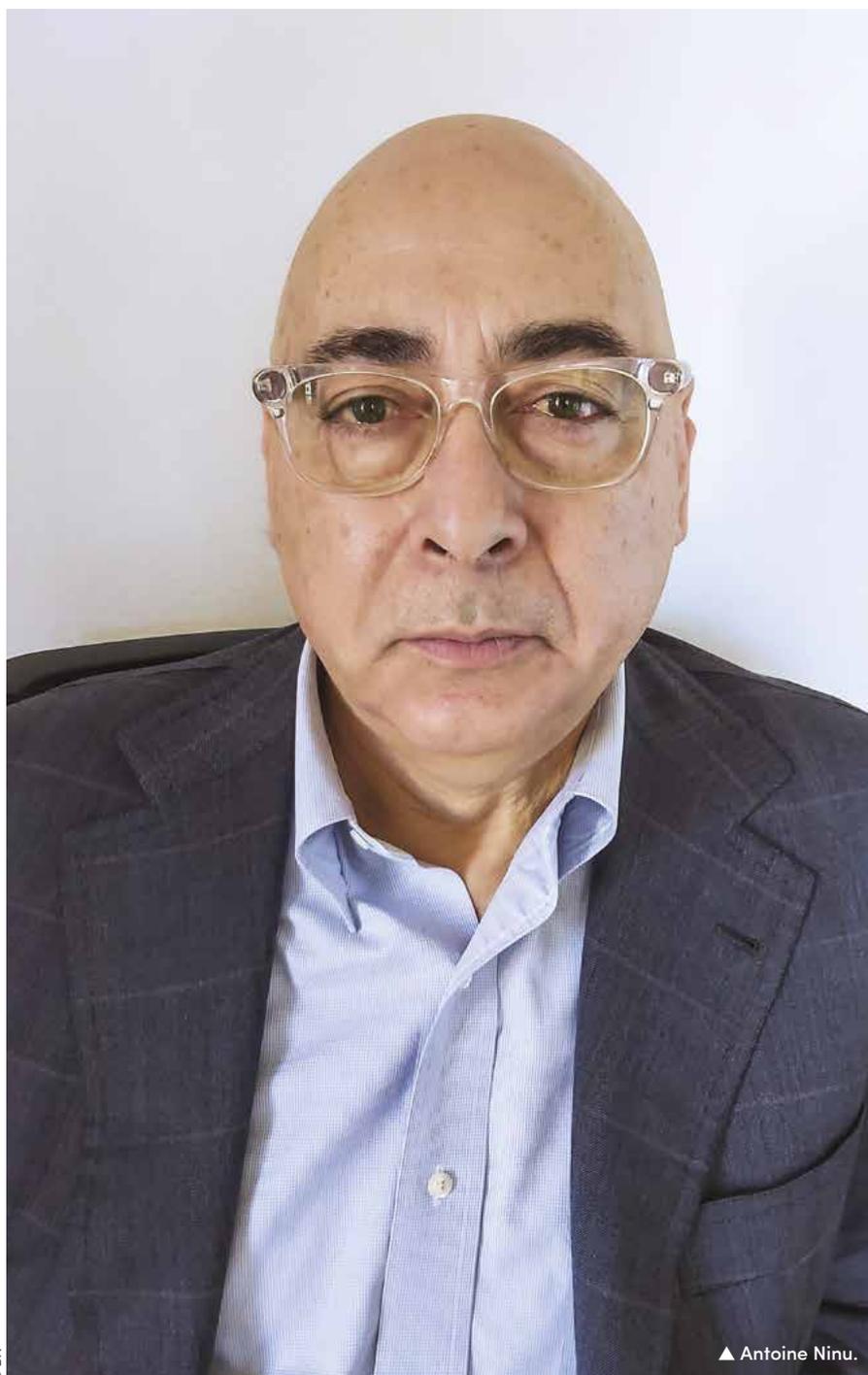
Lui écrire : abezardin@gmail.com



LOMBARDIE

Radiographie d'une région sous cloche

La société d'assurance que dirige Antoine Ninu emploie 40 personnes à Milan et à Rome. Son activité était considérée comme essentielle mais seul un tiers de ses salariés étaient présent au bureau.



▲ Antoine Ninu.

« Ils n'ont pas le droit d'utiliser les transports publics, ils viennent en voiture on en auto-partage. On leur a donné un bon d'essence de 100 euros renouvelable. On a aussi mis à leur disposition des garages. Ils mangent au bureau », témoignait ainsi Antoine Ninu. En Lombardie, un système de traçage des malades du Covid-19 par relevé des températures a été mis en place dès le mois de mars. Plus d'un million de personnes l'ont utilisé et une grande majorité d'Italiens y semblait favorable. Là-bas, cette « appli », téléchargeable sur smartphone sur la base du volontariat, n'a pas fait débat comme en France. Né en Corse, Antoine Ninu vit depuis trente ans en Italie. Durant la crise il a pu constater à quel point l'entraide jouait à fond: « Dans les anciens bâtiments désaffectés de la foire de Milan, on a installé un hôpital de 400 places avec 1 200 soignants, uniquement grâce à des dons privés et en dehors du code des appels de marché lancés par les

« NOUS ALLONS ESSAYER DE RATTRAPER CETTE PÉRIODE CREUSE POUR L'ACTIVITÉ DES ENTREPRISES. »

ANTOINE NINU

régions ou le ministère. L'argent y allait directement. » La Lombardie, poumon économique de la péninsule, aura été très lourdement impacté par la pandémie. Le tourisme, qui représente 11% du PIB italien, a été anéanti. Hôtels vides, restaurants fermés, locations estivales annulées, avec l'espoir d'un rebond à l'automne. Néanmoins, pour Antoine Ninu, l'été peut déjà être mis à profit : « Août est un mois creux en Italie, beaucoup de sociétés sont fermées. Nous allons discuter avec mes clients pour que le mois d'août soit totalement ouvert, et essayer de rattraper cette période creuse pour l'activité des entreprises. » Cette pandémie est donc un nouveau choc pour une économie qui n'avait même pas retrouvé son niveau d'avant la crise de 2008. Le 4 mai dernier, l'Italie rallumait le moteur de son économie en lançant le début de son déconfinement.

Lui écrire : antoine.ninu@s2cspa.it

FLORENCE

Enseignement à distance dans une ville à l'arrêt

L'ancien palais du XV^e siècle où s'est installée l'école Victor-Hugo est bien vide. À la date du 9 mars, les cris des élèves dans la cour de récréation ont laissé place au silence.



▲ Maria Martino.

Ne restait plus à l'intérieur que le directeur du primaire et Maria Martino, la cheffe d'établissement depuis trois ans, pour assurer la veille quotidienne. Les 500 élèves, de la maternelle à la terminale, et leurs professeurs, eux, étaient à la maison: « *Nous avons mis en place des cours par visioconférence, avec des durées et des fréquences variables selon l'âge des enfants, et aussi des cours à télécharger et des capsules vidéo. En maternelle, l'enseignant faisait la lecture en filmant en direct les pages du livre.* » Au lycée Victor-Hugo, 80% des élèves sont italiens et 15% français seulement. Il y a 27 nationalités au total. L'école Victor-Hugo fait partie des 112 établissements de la Mission laïque française à l'étranger. Hasard de l'agenda, on a lancé à Florence cette année l'opération « Lycée connecté », avec un ordinateur pour chaque élève et chaque enseignant de la seconde à la terminale. La veille de la fermeture, l'école a consacré toute

« ON N'A JAMAIS ÉTÉ AUSSI PROCHES LES UNS DES AUTRES. »

MARIA MARTINO

une journée à la formation: « *Les collègues les moins à l'aise ont été formés par les plus aguerris. On a aussi réfléchi au contenu, qu'est-ce qu'on va enseigner ? Comment ? On n'imaginait pas refaire ce qu'on faisait en classe, les conditions n'étaient plus les mêmes.* » Les enseignants ont pu disposer aussi d'un forum en ligne sur lequel ils pouvaient télécharger des formations. Maria Martino constate que la solidarité a joué à fond: « *Le confinement et l'isolement bizarrement font qu'on n'a jamais été aussi proches les uns des autres, tant entre collègues qui se soutiennent, qu'entre élèves. Dès que l'un d'eux ne manifestait pas, on passait un coup de fil pour prendre des nouvelles.* » L'équipe pédagogique du lycée se prépare maintenant à la rentrée des classes de septembre, éventuellement par demi-classe pour continuer à respecter la distanciation sociale. La fin de l'enseignement par internet n'est donc peut-être pas pour demain.

Lui écrire :

maria.martino@mlfmonde.org

DEVENEZ PARTENAIRE DE NOTRE SITE INTERNET!

Leader de l'information quotidienne 7/7 de la mobilité internationale et des services aux Français de l'étranger dans le monde, www.francaisletranger.fr va créer de nouveaux sites internet nationaux et internationaux.



Le Grand Prix de la Presse Internationale
2019

Internet

est décerné à

Jean-Pierre Pons

Directeur du site et de la lettre quotidienne



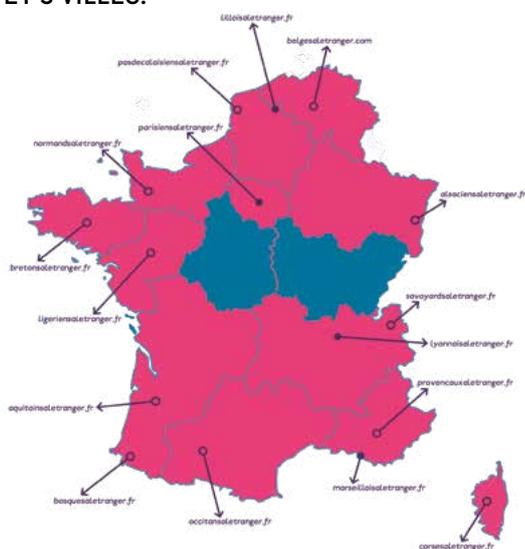
Pour reconnaître l'œuvre d'un site professionnellement conçu et la collecte et la personnalisation de toutes les informations et analyses indispensables aux expatriés français, ainsi que des enjeux de la géopolitique française et du droit international

Le Comité du Prix 2019



DANS LE MONDE :
DANS 46 PAYS.

EN FRANCE :
DANS 12 RÉGIONS
ET 3 VILLES.



**FRANÇAIS
À L'ÉTRANGER
.FR**

Pour développer ces nouveaux contenus, nous recherchons des partenaires, futurs co-éditeurs de ces nouveaux dispositifs multimédias.

REJOIGNEZ-NOUS !

Contact : jpp@francaisletranger.fr
Tél. : 07.71.70.78.54

BARCELONE

Dans l'œil du cyclone

L'Espagne restera comme l'un des pays les plus endeuillés au monde par la pandémie. Si Madrid a payé le plus lourd tribut au Covid-19, Barcelone a également compté ses morts par milliers.



▲ Pierre-Olivier Bousquet.

Né en Auvergne, Pierre-Olivier Bousquet vit depuis douze ans à Barcelone où il est agent immobilier. Depuis le début du confinement, comme la plupart des travailleurs indépendants, il n'exerçait plus aucune activité : « *Il y a beaucoup de personnes qui sont en profession libérale à Barcelone, et si elles ne travaillent pas elles n'ont pas de salaire, et sachant qu'en plus, contrairement à la France, on ne pouvait avoir droit éventuellement qu'à 700 euros d'aide, mais hypothétiquement, et plus tard* », ce qui pourrait bien inciter « *certains entrepreneurs français installés en Espagne à rentrer en France* », prévient Pierre-Olivier Bousquet. Pour cela, encore aura-t-il fallu attendre la réouverture des frontières. Également président de l'UFE Catalogne, ce qui a interpellé sans doute le plus Pierre-Olivier Bousquet dans la gestion de la pandémie à Barcelone, c'est l'art de la débrouille de la population catalane, comme l'accueil d'une partie des malades dans des endroits

« LA SITUATION ÉTAIT TRÈS GRAVE, MAIS C'ÉTAIT AUSSI RASSURANT SUR LES CAPACITÉS DE LA COMMUNAUTÉ À S'ADAPTER. »

PIERRE-OLIVIER BOUSQUET

généralement dédiés à des fonctions commerciales ou festives : « *Il y a eu par exemple un club de gym à côté de l'Hospital del Mar, au bord de la mer, qui a été mis à disposition de l'hôpital pour accueillir des malades. On était dans le système D. C'était en même temps inquiétant, parce qu'on se disait que la situation était très grave, mais c'était aussi rassurant sur les capacités de la communauté à s'adapter et à trouver des solutions en situation de crise.* » Pierre-Olivier a d'ailleurs initié, avec son association Emploi Espagne, un programme baptisé « Serrons-nous les coudes », destiné à aider les entrepreneurs français de Catalogne à traverser la crise. Pierre-Olivier Bousquet souhaite également créer depuis Barcelone un véritable réseau européen de l'emploi francophone.

Lui écrire : pobousquet@gmail.com



© DR

▲ Nicolas Marty.

CATALOGNE

Les malheurs du tourisme d'affaires

Nicolas Marty ne voit pas de reprise de son secteur avant au mieux deux ans. Installé en famille en Catalogne, le Français compte sur le soutien des États européens où sa société est présente pour traverser la tempête.

Lui a choisi de vivre à Barcelone, mais la société qu'a créée et que dirige Nicolas Marty a des bureaux dans toute l'Europe : à Amsterdam, Athènes, Prague ou Vienne. Le Français emploie 35 personnes, la plupart s'étant retrouvés durant la crise au chômage technique : « On a juste gardé deux ou trois personnes par bureau pour gérer le tout-venant ou les questions sur les annulations, mais tout le monde est resté chez soi. » Ses carnets de commande étaient vides mais par chance le tourisme d'affaires

**« EN 2021, LES GENS
FERONT MOINS
DE VOYAGES. »
NICOLAS MARTY**

sortait d'une période plutôt faste ces dernières années : « On avait une trésorerie qui nous permettait d'envisager les prochains mois de façon un peu sereine. C'était vraiment important de pouvoir compter sur de la trésorerie parce qu'on est directement sans ressources pour

les six prochains mois. » Né en Touraine, Nicolas Marty, la quarantaine, a vécu quelques années en République tchèque avant l'Espagne. Diplômé en gestion d'entreprises touristiques et en marketing et communication, le Français commence sa carrière comme consultant à Bruxelles auprès de collectivités publiques. Il enchaînera chez un important tour-opérateur français à Toulouse avant de créer sa propre société à Prague en 2006, spécialiste de l'Europe centrale. Aujourd'hui, il est lucide, et pas très optimiste pour l'avenir. Nicolas Marty ne voit pas de retour à la normale dans ses activités, le tourisme d'affaires et l'événementiel, avant deux ans au moins : « On est sur un secteur (l'incitative, ndlr) où les gens voyagent parce qu'ils ont eu des bons résultats l'année précédente. Vous imaginez que l'année 2020 sera catastrophique pour beaucoup de secteurs d'activités, ça veut dire qu'en 2021, les gens feront moins de voyages. »

Lui écrire :
nicolas.marty@dzk-travel.com

SUÈDE

Une stratégie à contre-courant

Face à la pandémie, le pays scandinave a choisi de ne pas confiner sa population, mais de parier sur l'immunité collective, un choix risqué.



▲ Delphine et Édouard Prothery.

C'est un petit bar à vin du centre de Stockholm, ouvert uniquement le soir, avec dégustation de produits importés de France. À l'intérieur, une trentaine de places assises, une dizaine sur la terrasse. Avec le Covid-19, le restaurant ouvert il y a trois ans par Édouard Prothery et son épouse Delphine a accusé une baisse de la moitié de son chiffre d'affaires : « *Au début, on s'est dit "si c'est quelques semaines, c'est tenable", mais on s'est vite rendu compte que ça allait se compter en mois. On est en énorme difficulté.* » Pourtant, en Suède, il n'y a pas eu de confinement strict comme en France, en Espagne ou en Italie. Le gouvernement a agi de façon pragmatique. Les autorités ont préféré sur le sens civique de la population : « *Il y a juste des recommandations des experts scientifiques. C'était un grand pari sur le fait que les Suédois sont assez disciplinés et respectueux.* » En cela, la Suède est culturellement très loin de la France, témoigne Édouard Prothery : « *Les gens se disci-*

« C'ÉTAIT UN GRAND PARI SUR LE FAIT QUE LES SUÉDOIS SONT ASSEZ DISCIPLINÉS ET RESPECTUEUX. »

ÉDOUARD PROTHERY

plinent et sont beaucoup plus autonomes dans leur manière de respecter les autres, ils ont le sens de la collectivité. Pas besoin de mettre une amende pour que la population respecte ce qu'on lui demande. » Toutes les entreprises qui pouvaient le faire ont invité leurs salariés à travailler de chez eux. En Suède, le télétravail est déjà très pratiqué, beaucoup plus qu'en France. Ici, la distanciation sociale, c'est un peu toute l'année ! Il y a moins d'embrassades, moins de contacts physiques et les aînés sont moins mêlés à la vie familiale. La densité démographique n'est pas comparable non plus avec la France. « *Ici, les gens pensaient, et nous les premiers, qu'ils avaient de la chance, affirme Édouard Prothery. On sait que d'être confiné est une énorme contrainte. D'un point de vue économique, on se plaint d'avoir perdu des clients, mais si nous avions été en France, cela aurait été pire.* »

Lui écrire :

info@delphine-edouard.se



© DR ▲ Philippe Klein.

WUHAN

Le “Dr Courage” au cœur de l'épidémie

Population cloîtrée dans les appartements, usines à l'arrêt, rues vides. Le docteur Klein est resté dans la capitale tentaculaire de la province du Hubei pendant toute la durée du confinement. Le médecin français a préféré continuer à exercer, au plus près de ses patients, quitte à braver le risque de contamination et les interdictions.

Cela fait six ans que le docteur Philippe Klein vit à Wuhan. Jamais, dit-il, la mégapole n'a autant ressemblé à une ville fantôme que pendant ces semaines de confinement: «*Imaginez une mégapole de onze millions d'habitants, avec ses bouchons, sa vitalité, comme toutes les grandes villes asiatiques. Imaginez ensuite cette ville où il n'y a plus personne, voir cette ville à l'arrêt, figée, c'était inouï. Tous les patients suspects ou présentant une infection à coronavirus mais aussi toutes les personnes en contact avec eux ont été placées en confinement obligatoire.*» Né à Metz, où il a exercé vingt ans comme généraliste avant de passer deux ans en Afrique comme méde-

**« COMME TOUS MES
CONFRÈRES, ON VIT
EN PERMANENCE
AVEC LES MICROBES. »**

PHILIPPE KLEIN

cin dans une mine d'or du désert du Sahara, le docteur Klein dirigeait une clinique internationale à Wuhan, pour le compte d'International SOS, le groupe français leader mondial de l'assistance aux expatriés. Son hôpital a rapidement été réquisitionné par les autorités chinoises pour y accueillir les personnes infectées par le Covid-19. La plupart des expatriés

français ont quitté Wuhan. L'épouse et le fils du Dr Klein sont rentrés eux aussi. Lui a préféré rester: «*C'est mon travail, c'est ce que je fais de mieux. Je ne me sens pas véritablement en danger mais, comme tous mes confrères, on vit en permanence avec les microbes, donc on prend les mesures d'hygiène pour se préserver. Je me protège du mieux possible et le risque me semble maîtrisé.*» Le médecin tente toutefois de relativiser l'affolement médiatique qui aura eu lieu autour de ce nouveau coronavirus. Chaque hiver, rappelle-il, la grippe saisonnière, provoque plus de 650 000 décès à travers la planète.

Lui écrire :
klein.philippe@outlook.com

SHANGHAI

Le monde d'après

À Shanghai, le Français Thomas Chabrières propose des tours de ville à bord d'antiques Land Rover. Début janvier, ses réservations se sont écroulées. Mais grâce à la nouvelle tonalité qu'il a donné à ses visites, ses affaires redécollent doucement.



▲ Thomas Chabrières.

Thomas Chabrières a retrouvé (un peu) le sourire après avoir signé ses tout premiers clients post-Covid, un groupe d'Australiens expatriés à Shanghai. Le Français propose des visites de la ville à bord de vieux Land Rover au look rétro. Et si ses affaires reprennent tout doucement, c'est qu'il a totalement revu le contenu de ses tours: «*Traditionnellement, notre offre était tournée vers l'histoire, la culture, des choses assez sérieuses. Et là, on essaie de mettre en place une offre plus divertissante pour aider les gens à sortir de cette période pas drôle. On lance un tour de Shanghai autour des lieux de films très connus : "Mission impossible", "L'Empire du Soleil levant", etc.* » Et si son chiffre d'affaires est bien loin de ce qu'il était, ces premières inscriptions depuis janvier lui mettent du baume au cœur: «*Avant la crise, à Shanghai, on approchait les 4 000 passagers dans l'année. On en est à*

**« BEAUCOUP D'ACTEURS
DU TOURISME LOCAL
À SHANGHAI ONT
MIS LA CLÉ SOUS
LE PAILLASSON. »**

THOMAS CHABRIÈRES

des années-lumière. Aujourd'hui, on revient au tout début de notre entreprise. » Thomas Chabrières vit depuis 2005 à Shanghai, d'abord employé par de grands groupes de publicité. En parallèle il co-crée la jeune chambre économique avant de fonder sa propre société. Né en Provence, dans une famille d'anciens soyeux de Lyon, à 40 ans, le jeune homme est plutôt confiant : «*Il y a des opportunités parce que, hélas pour eux, tant mieux pour nous, il y a beaucoup d'acteurs du tourisme local à Shanghai qui ont mis la clé sous le paillason et qui ne vont pas repartir. Il faut juste qu'on tienne bon jusqu'à ce que la reprise soit vraiment là. Je n'ai pas d'inquiétude par rapport à l'avenir à moyen et long terme.* » Le Français parie sur un redémarrage sérieux de ses activités après cet été.

Lui écrire :

thomas@insidexperience.com



▲ Benoît Perdu et sa compagne.

VIETNAM

Les fruits de l'expérience

Le pays a beau être limitrophe de la Chine, il n'a quasiment pas été touché par la pandémie. Félicité par l'OMS pour sa gestion de la crise, le Vietnam a en fait appliqué les méthodes qui l'ont protégé du SRAS en 2003.

Les trois bateaux de croisière de Benoît Perdu restent pour l'instant à quai le long du Mékong. Depuis la fermeture des frontières le 23 mars, il n'y a quasiment plus aucun touriste étranger au Vietnam. Présent dans le pays depuis 1992, le Français a vu ressurgir les méthodes qui ont permis aux autorités d'éliminer le SRAS il y a dix-sept ans: «*Ils ont remis tout de suite en service tout ce qui existait à l'époque, avec un arrêt très rapide des écoles. Cela a provoqué pas mal d'hésitation de la part des parents vu qu'il n'y avait que seize cas à l'époque, mais c'était certain-*

**« LES BATEAUX À L'ARRÊT, ÇA COÛTE TRÈS CHER. ON VA PROBABLEMENT EN VENDRE UN. »
BENOÎT PERDU**

nement le bon choix.» Le Vietnam a répondu très tôt et très fort face à l'arrivée de la pandémie: «*Ils ont vraiment confiné, isolé, mis à l'hôpital directement les gens qui avaient été malades, et placé en quarantaine toutes les personnes identifiées qui avaient été en*

contact avec eux, remontant jusqu'au quatrième cercle.» Dans cet îlot communiste en Asie du Sud-Est où le Parti unique règne sans partage, personne n'a eu l'idée de lancer un débat comme en France sur la protection des données personnelles. «*Le rôle du gouvernement est clairement de protéger la population, et si certains individus doivent être exposés, c'est un coût qu'on est prêt à supporter.*» Benoît Perdu vit au Vietnam depuis bientôt trente ans. Vu que son chiffre d'affaires s'est retrouvé à zéro, le Français s'est séparé d'une quarantaine d'employés sur 210. «*On a demandé à l'équipe des réductions de salaires qui nous permettent d'envisager de tenir plusieurs mois. Maintenir les bateaux à l'arrêt, ça coûte très cher. On va probablement en vendre un.*» Benoît Perdu ne voit pas son horizon se déboucher avant des mois. Le Vietnam pourrait être très réticent à rouvrir ses frontières aux touristes étrangers avant la mise au point d'un traitement ou d'un vaccin.

Lui écrire :
benoit@mekong-delta.com

CAMBODGE

Le tourisme en chute libre

C'est l'un des pays d'Asie officiellement parmi les moins touchés. N'empêche, les touristes, en particulier les Chinois qui représentent la majorité des visiteurs, ont quitté le Royaume.



▲ Florian Bohême.

Florian Bohême est consultant à Siem Reap, la grande ville à sept kilomètres d'Angkor : « *Au Cambodge, on a constaté les prémices de la crise dès janvier, vu que les touristes ici sont principalement chinois. Puis la situation est devenue alarmante pour les hôteliers, les agences de voyages et l'ensemble du secteur.* » Comme en France, le gouvernement a multiplié les mesures destinées à prévenir une épidémie. Tous les rassemblements religieux et concerts ont été suspendus. Les écoles, karaokés, boîtes de nuit, cinémas et musées ont aussi dû fermer leurs portes dans tout le pays. Dans la rue pourtant, affirme le Français originaire de Sablé-sur-Sarthe, rien n'a changé : « *En Asie, il y a une tendance assez commune et quotidienne à porter des masques dès que vous ne vous sentez pas bien, et aujourd'hui, il n'y en a pas plus que d'habitude. C'est une atmosphère assez sereine parce que c'est un pays qui va de l'avant.* » À une dizaine de kilomètres de la capitale Phnom Penh, Stephan

**« POUR UN PETIT PAYS,
TOUT ARRIVE EN
MÊME TEMPS
ET SE SUPERPOSE. »
FLORIAN BOHÊME**

Tanneau et son épouse cambodgienne proposent, eux, quelques chambres d'hôtes sur l'île de la Soie, au bord du Mékong. Il constate que la crise a touché tous les secteurs de l'économie : « *Il y a l'industrie textile, les sacs à main qui s'approvisionnent en Chine alors que pas mal de relations commerciales ont été arrêtées. Le secteur emploie entre 700 000 à 800 000 salariés, presque autant que le tourisme. Pour un petit pays, tout arrive en même temps et se superpose.* » Le côté positif de cette crise inédite, c'est qu'elle a créé de l'entraide entre les hôteliers, témoigne Florian Bohême : « *Quand vous êtes sur un marché concurrentiel et que tout va bien, il y en a toujours qui ne jouent pas le jeu et baissent leurs prix pour attirer plus de clients. On n'est plus du tout sur cette stratégie-là mais dans une logique de concertation.* »

- **Écrire à Florian Bohême :**
florian@bohemeconsulting.com
- **Écrire à Stéphane Tanneau :**
redhouse.kohdach@gmail.com



© DR ▲ Laurent Corbel.

NEW YORK

L'épicentre de la pandémie aux États-Unis

La capitale financière américaine a été durement touchée. Dans la ville de New York, pas de confinement strict comme en France. Les parcs et jardins sont restés ouverts au public.

Des gens qui se prélassent au soleil sur les pelouses des parcs restés ouverts, pas d'attestation de déplacement ni d'amende, sauf en cas de trop faible distance entre les personnes : New York n'a pas opté pour un confinement strict. Les autorités ont préféré responsabiliser les habitants, explique Laurent Corbel : « *Il y a du monde, mais on entend moins de voitures et du coup plus les sirènes.* » Le Français vit depuis quinze ans à New York, où il dirige une société de logiciels. Ici, constate-t-il, on a choisi de privilégier la distanciation sociale pour tenter d'enrayer l'épidémie : « *Dans Central Park, les terrains de baseball étaient fermés, la pelouse pendant l'hiver est ménagée. Ils les ont rouverts. L'idée, c'est vrai-*

**« L'ÉTAT FÉDÉRAL
ET DONALD TRUMP
N'AURONT PAS ÉTÉ
AU NIVEAU. »
LAURENT CORBEL**

ment de dire "on préfère que vous soyez sur la pelouse d'un terrain de baseball, mais à quinze mètres de vos voisins, plutôt que de marcher sur des sentiers où vous pouvez vous croiser." » D'après une équipe de chercheurs de l'université de New York, le coronavirus circulait dans la ville dès la mi-février. Clairement, dit-il, aux États-Unis, il y a eu du retard à l'allumage : « *Donald Trump a été dans le déni jusqu'au 15*

mars. Ici, le gouverneur s'est vite montré rassurant et pédagogue, mais avec une semaine de retard par rapport à la Californie et San Francisco! L'État fédéral et Donald Trump n'auront pas été au niveau. Le fait qu'il soit en campagne et veuille toucher son électorat, c'est assez dramatique parce qu'il est très écouté et très suivi. » Une fois la crise passée, le risque, avance Laurent Corbel, c'est que les États-Unis se ferment à double tour : « *Je suis inquiet de l'isolement vers lequel nous pousse Donald Trump quand il tape sur l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et décide de couper les fonds, alors que c'est à ce moment-là qu'on a vraiment besoin de multilatéralisme.* »

Lui écrire : lcobel444@gmail.com



▲ Romain Pirracchio.

© Marco Sanchez, UCSF Documents & Media

CALIFORNIE

La stratégie payante

C'est l'État américain le plus peuplé. La Californie a aussi été le premier du pays à imposer des mesures de confinement strictes face à la pandémie de Covid-19.

Romain Pirracchio dirige le service réanimation du Zuckerberg Hospital, le grand hôpital public de San Francisco. Pour le médecin français, si la grande ville de l'Ouest américain a fait figure d'exception dans un pays rongé par l'épidémie, c'est surtout grâce à la rapidité avec laquelle les mesures de protection y ont été appliquées, bien avant le reste des États-Unis : « L'état d'urgence a été décrété fin février, ce qui a déjà permis de préparer les services de santé. Puis ensuite, mi-mars, un confinement a été déclaré. » L'autre atout de San Francisco, c'est sa faible densité de population, par rapport à New

**« BEAUCOUP D'ACTEURS
NON ACADÉMIQUES
SE SONT MIS À
TRAVAILLER AVEC NOUS. »
ROMAIN PIRRACCHIO**

York par exemple : « Dans la baie de San Francisco, les gens utilisent davantage la voiture individuelle. Il y a beaucoup moins de transport en commun, donc beaucoup moins d'endroits où les gens sont en contact direct. » Malgré ces bons résultats, reconnaît le professeur Pirracchio, une partie des

patients est passée sous les radars : « L'accès aux soins aux États-Unis peut faire en sorte qu'un certain nombre de personnes qui ont une couverture médicale qui n'est pas extrêmement bonne, qui sont vraiment dans la partie basse de la "middle class", se retrouvent dans des situations où ils vont consulter tardivement, voire pas du tout. » Enseignant chercheur, Romain Pirracchio, a passé dix ans à la tête du service réanimation de l'hôpital Georges-Pompidou à Paris, notamment au moment des attentats de 2015, avant de rejoindre les États-Unis. À 41 ans, le Français dirige aussi en Californie un laboratoire spécialisé dans les biostatistiques, en clair l'utilisation de l'intelligence artificielle pour l'aide à la décision médicale : « Ce qui est spécifique à la Silicon Valley, c'est qu'il y a beaucoup d'acteurs non académiques, que ce soit start-up ou biotechnologies, qui se sont mis à travailler en collaboration avec nous. »

Lui écrire :
romain.pirracchio@ucsf.edu



© DR ▲ Clémentine Piazza.

CALIFORNIE

Quand le deuil devient virtuel

De plus en plus d'entreprises tentent de relever ce défi en offrant des espaces de recueillement sur Internet, comme InMemori, l'une des pionnières du secteur, fondée par une Française en Californie.

Quelque chose de digne, sans *like*, ni commentaire, insiste Clémentine Piazza : « On met à disposition un service sur internet, gratuit, pour permettre aux familles qui perdent un proche de rassembler toutes les personnes sur un espace privé. » Le principe est simple : les familles créent depuis le site www.inmemori.com un espace privé et personnalisé en hommage à leur proche disparu. Cet espace reste accessible aussi longtemps qu'elles le souhaitent. Elles le partagent ensuite avec leurs amis, leurs cousins et leur entourage. Chacun peut y déposer un mot de soutien, un souvenir ou une photo pour commémorer et se soutenir malgré la distance. Dans un style épuré aux couleurs claires, facile d'accès, InMemori permet par exemple de créer

**« ÇA NE REMPLACE PAS
LES EMBRASSADES,
MAIS ÇA PERMET
UNE COMMUNION
MALGRÉ TOUT. »
CLEMENTINE PIAZZA**

une « page souvenir » sécurisée et de la partager à tous les proches qui ne peuvent se déplacer à la cérémonie. S'y mêlent témoignages, photos et souvenirs en commun. InMemori lorgne en particulier sur les États-Unis. La start-up a ouvert un bureau à New York il y a deux ans, tout juste après un passage par San Francisco. « L'acculturation était nécessaire, témoigne Clémentine Piazza, diplômée de HEC. Cela nous a permis de rencon-

trer deux à trois cents personnes, on leur a raconté notre histoire, et vu les retours, on s'est rendu compte que cela faisait sens aussi aux États-Unis. » La Française compte se développer là-bas. Avant cette terrible période de crise sanitaire et le confinement, elle faisait d'ailleurs régulièrement la navette entre Paris et New York. Depuis son lancement il y a quatre ans, quelque 400 000 personnes ont créé une page sur InMemori. Au moment du confinement, en deux semaines, le nombre de demandes a presque doublé. « Évidemment, ça ne remplace pas les embrassades, le fait de se serrer fort dans les bras, mais ça permet une communion malgré tout », reconnaît Clémentine Piazza.

Lui écrire :
clementine.piazza@inmemori.com

ÉMIRATS ARABES UNIS

Se réinventer face à la crise

La pandémie a paralysé une bonne partie des secteurs clefs qui sont les piliers de l'économie de Dubaï (tourisme, transport aérien, logistique, commerce, immobilier...) et la chute du cours du pétrole a impacté Abu Dhabi.



© Thomas Saito

▲ Agnès Lopez Cruz

Les Émiriens ont géré la crise du Covid-19 avec anticipation (stocks de masques, campagne massive de tests, opération de désinfection des rues...). La réponse économique, elle, se fera en deux temps : la première phase, à court terme, a déjà été lancée avec un plan fédéral de relance porté par la banque centrale pour près de 70 milliards de dollars US et des plans de soutien aux Émirats. « *Malgré des aides conséquentes et qui devraient être encore complétées, les effets sur les entreprises tardent à se concrétiser et l'inquiétude est palpable notamment chez les TPE et PME qui sont un chaînon essentiel dans la stratégie de diversification du pays* », note Agnès Lopez Cruz, directrice de la Chambre de commerce française de Dubaï et des Émirats du Nord. Une phase à plus long terme avec des plans d'investissements dans des secteurs à fort potentiel comme par exemple le digital, les énergies renouvelables, la robotique ou bien

« L'INQUIÉTUDE EST PALPABLE NOTAMMENT CHEZ LES TPE ET PME. »

AGNÈS LOPEZ CRUZ

les biotechnologies a également été annoncée. La Chambre de commerce de Dubaï regroupe la plus importante communauté d'affaire française au Moyen-Orient avec plus de 400 sociétés membres. « *Avec le Covid-19, nous avons transposé toutes les activités qui pouvaient l'être en digital*, détaille Mme Lopez Cruz. *Nous avons surtout mis en place un dispositif d'écoute et de mesure d'impact par un questionnaire mensuel dont les résultats sont transmis aux autorités françaises et émiriennes et par une campagne d'appels de tous nos membres pour garder le contact malgré la situation et répondre à leurs questions.* » La Chambre organise régulièrement des webinaires avec des experts et publie une newsletter hebdomadaire qui permet de décrypter l'actualité de la région. Elle vient de lancer une plate-forme digitale gratuite pour aider les entreprises françaises à proposer leurs services et à trouver des solutions à leurs besoins.

Lui écrire :

agnes.lopezcruz@fbcubai.com



CAROLINE PARÉ

PRIORITÉ SANTÉ

DU LUNDI AU VENDREDI À 9H10 TU

Des spécialistes font le point sur l'actualité médicale dans le monde

La radio mondiale en français et 16 autres langues





CRYSTAL MOBILITY

Assurances santé et prévoyance internationales

Clientèle expatriée

www.crystal-mobility.com



Contactez-nous directement au :



+33 1 42 56 16 41

relation@crystal-mobility.com